

**Liste des délibérations examinées
Séance du conseil municipal du 21 avril 2026**

N°	OBJET	DECISIONS
202604-2.1	Règlement Budgétaire et Financier (RBF)	Adopte
202604-2.2	Fiscalité directe locale pour 2026	Adopte
202604-2.3	Budget Principal – Compte Financier Unique (CFU) 2025	Adopte
202604-2.4	Budget Ports – Compte Financier Unique (CFU) 2025	Adopte
202604-2.5	Budget Lotissement Maner Ker Elo – Compte Financier Unique (CFU) 2025	Adopte
202604-2.6	Budget Lotissement Boch Logot – Compte Financier Unique (CFU) 2025	Adopte
202604-2.7	Budget production et de revente d'énergie – Compte Financier Unique (CFU) 2025	Adopte
202604-2.8	Budget principal - Affectation du résultat 2025	Adopte
202604-2.9	Budget des ports - Affectation du résultat 2025	Adopte
202604-2.10	Budget principal – Budget Supplémentaire 2026 (BS)	Adopte
202604-2.11	Budget des ports – Budget Supplémentaire 2026 (BS)	Adopte
202604-2.12	Budget Lotissement Maner Ker Elo – Budget Supplémentaire 2026 (BS)	Adopte
202604-2.13	Budget Lotissement Boch Logot – Budget Supplémentaire 2026 (BS)	Adopte
202604-2.14	Budget de production et de revente d'énergie – Budget Supplémentaire 2026 (BS)	Adopte
202604-2.15	Fixation des tarifs enfance/jeunesse/restauration/salles du pôle Kérourgué et pôle d'action culturelle pour l'année scolaire 2026 /2027	Adopte
202604-7.1	Fournitures scolaires 2026	Adopte
202604-7.2	Activités et transports 2026	Adopte
202604-7.3	Ecole Notre Dame d'Espérance – Participation communale 2026	Adopte
202604-9.1	Mise en place du Comité Social Territorial (CST)	Adopte
202604-9.2	Formation des élus	Adopte
202604-9.3	Convention de mise à disposition gracieuse d'un local à l'Association « Echo des vagues »	Adopte
202604-9.4	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) – Election des membres parmi les élus municipaux	Adopte
202604-9.5	Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	Adopte
202604-10.1a	Compte rendu de la délégation donnée au Maire : Marchés publics en procédure adaptée et appel d'offres ouvert du 18 mars 2026 au 2 avril 2026	Prend acte
202604-10.1b	Compte rendu de la délégation donnée au Maire : Actions en justice et procédure pénales mis à jour le 2 avril 2026	Prend acte
202604-10.1.c	Compte rendu de la délégation donnée au Maire : Constitution de provision pour risques et charges budget principal 2026	Prend acte
202604-10.2	Désignation correspondant incendie et secours	Prend acte
202604-10.3	Démission de Madame Véronique Savina de son mandat de conseillère communautaire et remplacement par Madame Catherine Le Floc'h / Modification du tableau du Conseil municipal	Prend acte
202604-10.4	Constitution et nomination au Conseil portuaire	Prend acte

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026 Délibération n° 202604-2.1

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF)

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 1612-30 du code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de règlement budgétaire et financier joint à cette délibération,

Considérant qu'un règlement budgétaire et financier doit impérativement avoir été adopté, pour les communes de plus de 3500 habitants, avant le vote de la première délibération budgétaire qui suit son renouvellement,

Considérant que le règlement budgétaire et comptable doit obligatoirement prévoir :

- Le processus budgétaire, l'arborescence et le cycle budgétaire
- La gestion pluriannuelle de crédits
- L'exécution budgétaire
- Le recours à l'emprunt

Considérant que le règlement peut aussi préciser les modalités de report des crédits de paiement afférents à une autorisation de programme, dans les cas et conditions fixés par arrêté conjoint du ministre chargé des collectivités territoriales et du ministre chargé du budget.

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le règlement budgétaire et financier (RBF) qui a pour but de servir de référence à l'ensemble des agents de la Ville et des élus municipaux dans l'exercice de leurs missions respectives.

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : M. Esnault, Mme Etesse, M. Lintanf)

↳ Approuve le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) joint en annexe de la présente délibération,

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN



Le Maire,

Bruno MERRIEN



Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 029-212900583-20260422-20260421-DE

RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

2026 - 2032

Fouesnant-les Glénan

Fouesnant
 *les Glénan*

Sommaire

1 - Le cadre budgétaire	3
1.1 L'organisation interne.....	3
1.2 Le budget.....	4
1.3 Le cycle budgétaire	4
1.3.1 Le Budget Prévisionnel	4
1.3.2 Le calendrier	5
2 - La gestion pluriannuelle	5
2.1 Le Plan Pluriannuel d'Investissement.....	5
2.2 La gestion des AP-AE/CP	5
2.2.1 Les règles relatives à la date du vote	6
2.2.2 Les règles relatives au niveau de vote.	6
2.2.3 Les règles vie modification, annulation et clôture des AP/AE	6
3 - L'exécution budgétaire.....	6
3.1 L'engagement	6
3.2 La liquidation et le mandatement	7
4 - La clôture de l'exercice.....	8
4.1 Le calendrier	8
4.2 Les restes à réaliser (RAR).....	8
4.3 Les rattachements	8
4.4 Le compte financier unique (CFU)	8
5 - La gestion du patrimoine.....	9
5.1 La tenue de l'inventaire	9
5.1.1 Entrées dans l'inventaire.....	9
5.1.2 Sorties de l'inventaire	9
5.1.3 L'amortissement	9
5.2 La gestion des recettes dans l'inventaire	10
6 - Le recours à l'emprunt	10

Introduction : les objectifs du règlement budgétaire et financier (RBF)

En vertu du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) et notamment de ses articles :

- L5217-10-8 qui rend obligatoire l'adoption d'un RBF pour toutes les entités appliquant l'Instruction Budgétaire et Comptable (IBC) M57.
- L1612-30 qui rend obligatoire l'adoption d'un RBF avant le vote de la 1ère délibération budgétaire qui suit le renouvellement de l'assemblée.
- L2221-5 qui rend le régime des AP/CP et du RBF applicable aux régies SPIC, personnalisés ou non (Services Publics Industriels et Commerciaux).

En vertu de la délibération 1-5 du 28 juin 2023 par laquelle la Ville de Fouesnant a décidé d'adopter l'IBC M57 à compter du 1er janvier 2024.

Ce règlement a pour objectif de définir les procédures comptables et développer une pédagogie de la gestion financière. Il définit les règles internes de gestion propres à la commune, dans le respect des textes de Loi et du CGCT qui la régit.

Il s'impose à l'ensemble des directions, pôles et services gestionnaires de la Ville de Fouesnant et renforce la cohérence et l'harmonisation des procédures budgétaires en vue de garantir les méthodes internes.

Le présent règlement ne se substitue pas à la réglementation générale en matière de finances publiques, aux procédures internes en vigueur, qu'elles soient décrites dans des notes, tutoriels ou transmises oralement. Il vient les formaliser.

Le règlement budgétaire et financier est voté en début de mandat, avant la 1ère décision budgétaire et est valable pour toute la mandature 2026-2032. Il pourra être modifié par délibération du Conseil Municipal.

Le budget des Ports, soumis à la nomenclature M4, est régi par ce même RBF.

1 - Le cadre budgétaire

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisés les dépenses et les recettes de la collectivité. Il est voté annuellement et pour un exercice budgétaire du 1er janvier au 31 décembre - principe d'annualité - et selon un calendrier précis.

Il est voté au plus tard le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique (ou au plus tard le 30 avril, l'année de renouvellement du conseil municipal).

Par dérogation le délai peut être repoussé au 30 avril lorsque les informations financières communiquées par l'État parviennent tardivement aux collectivités locales.

Les différents documents budgétaires sont le budget Primitif (BP), le budget supplémentaire (BS), les décisions modificatives (DM). Il constitue un seul et unique document qui comporte des annexes réglementaires - principe d'unité budgétaire.

1.1 L'organisation interne

La ville de Fouesnant a organisé son budget pour être le reflet de l'organigramme fonctionnel.

Il est découpé en directions et services, voire en antennes dans le cas où l'activité des services le demanderait. Ainsi, chaque responsable de service est gestionnaire d'une enveloppe budgétaire limitée dans son domaine de compétences distinct de son service.

Par exemple : Le service espaces verts peut commander des plantes. Par ailleurs, le gestionnaire espaces verts dispose d'une vision globale du coût de son service sans pouvoir engager de dépenses sur toutes ses composantes.

1.2 Le budget

Le budget est constitué de 2 sections :

- **La section de fonctionnement**

Elle comprend les dépenses qui concernent le quotidien de la gestion municipale et qui n'augmentent pas la valeur des biens (fournitures courantes, prestations récurrentes, etc.).

Afin d'identifier les coûts et d'en faciliter la gestion, le budget est organisé en services. Il est le reflet de l'organigramme fonctionnel de la collectivité.

- **La section d'investissement**

Y sont inscrites les dépenses qui ont pour effet de créer un élément d'actif, d'augmenter la valeur vénale d'un bien existant ou de prolonger sa durée de vie (achat de véhicule, de matériel, travaux d'aménagement de bâtiments ou de voirie).

Les 2 sections sont présentées en équilibre ; dépenses = recettes.

La ville Fouesnant fait le choix d'un vote par chapitre en fonctionnement.

En investissement, la présentation et le vote se font également par chapitre, mais aussi au niveau de l'opération pour plus de lisibilité. Dès lors qu'ils font partie d'un projet ou d'une entité, les crédits sont regroupés dans cette dite opération.

Il est complété par une présentation croisée par fonction.

1.3 Le cycle budgétaire

1.3.1 Le Budget Prévisionnel

- **Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

Conformément aux articles L2312-1 et L5211-1 du CGCT, la ville de Fouesnant organise en Conseil Municipal un débat sur les orientations budgétaires de la commune dans les deux mois qui précède l'examen et le vote du budget. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget. Ainsi, toute délibération relative à l'adoption du budget qui n'aura pas été précédée d'un débat d'orientation budgétaire distinct sera entachée d'illégalité et pourra être annulée par le juge.

Il comporte :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ;
- La présentation des engagements pluriannuels ;
- Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.
- La structure des effectifs, les dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération, les avantages en nature et le temps de travail.
- La durée du travail.

- **Le Budget Primitif (BP)**

La date limite pour le vote du budget primitif est le 15 avril, repoussée au 30 avril les années de renouvellement de l'assemblée délibérante. La Ville de Fouesnant vote en général son budget primitif au cours du 1er trimestre.

- **Le Budget Supplémentaire (BS)**

Les résultats n-1, n'étant pas connus à l'adoption du budget primitif, leur reprise se fera par l'adoption d'un Budget Supplémentaire (BS) au cours de l'année n. Cette reprise interviendra avant le 30 juin comme l'impose la réglementation.

- **Les Décisions Modificatives (DM)**

La décision modificative s'impose dès lors que le montant d'un chapitre préalablement voté doit être modifié. Seules les dépenses et les recettes non prévues et non prévisibles au BP - principe de sincérité - peuvent être inscrites en DM.

- **Les virements de crédit**

L'IBC M57 permet au Maire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel.

A l'occasion du vote du budget, le Conseil Municipal délègue au Maire la possibilité d'avoir recours à ces virements dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections. Le taux est fixé lors du vote du budget et peut être différent selon la section. Le Maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa séance la plus proche.

1.3.2 Le calendrier

La préparation du BP s'effectue en plusieurs étapes. Le calendrier choisi par la commune de Fouesnant est le suivant :

Étapes	Périodes
Recensement des besoins, consolidation, arbitrages budgétaires	Septembre – Novembre N-1
Débat d'Orientation Budgétaires N	Décembre N-1
Vote du Budget Primitif N	Février N
Vote du Compte Financier Unique N-1 Affectation du Résultat N-1 Vote du Budget Supplémentaire N	Avril N
Décisions Modificatives Virements de crédits	Selon les besoins

Le budget est rendu exécutoire dès publication et transmission au représentant de l'État, mais uniquement à partir du 1er janvier de l'année où il s'applique.

2 - La gestion pluriannuelle

2.1 Le Plan Pluriannuel d'Investissement

Le Plan Pluriannuel d'investissement (PPI) est un outil de programmation des investissements de la commune sur la durée du mandat. Il précise pour chaque projet les dépenses totales inscrites, les recettes attendues et la charge finale.

2.2 La gestion des AP-AE/CP

Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les Autorisations d'Engagement (AE) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour l'exécution des dépenses de fonctionnement. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Elles sont limitées quant à l'objet de la dépense : inapplicables ni aux frais de personnel, ni aux subventions versées à des organismes privés.

Les Crédits de Paiements (CP) : ils constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des AP/AE correspondantes. Chaque CP détermine le montant des inscriptions budgétaires pour l'exercice.

2.2.1 Les règles relatives à la date du vote

Les AP/AE sont votées par une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative (Art. R2311.9 du CGCT). Elles peuvent être votées lors de tout conseil municipal.

La délibération précise l'objet de l'AP, son montant et la répartition pluriannuelle des crédits de paiements. Le cumul des CP doit être égal au montant de l'AP. L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Il est recommandé de voter les AP le plus près possible du démarrage de l'intervention et une fois les caractéristiques financières et techniques définies les plus précisément.

2.2.2 Les règles relatives au niveau de vote.

Les AP/AE peuvent être votées par chapitre, nature ou opération. Dans tous les cas, le libellé de l'autorisation doit permettre à l'assemblée délibérante de l'identifier clairement et sans ambiguïté.

Les CP sont votés en même temps que l'autorisation et doivent être ventilés par exercice, tout au moins par chapitre budgétaire. Leur somme doit être égale au montant de l'autorisation.

Avant le vote du budget suivant, l'exécutif peut liquider et mandater, le comptable peut payer, les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans les autorisations de programme ou d'engagement votées sur des exercices antérieurs, dans la limite des crédits de paiements prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement (Art. L1612-1 du CGCT)

2.2.3 Les règles vie modification, annulation et clôture des AP/AE

Toute modification des AP/AE se fera par délibération du Conseil Municipal.

Les crédits de paiements non utilisés une année seront repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal ; DM ou BS en n+1.

La répartition annuelle des crédits de paiement pourra être modifiée par le conseil municipal sur proposition du Maire en fonction du rythme de réalisation des investissements.

Une AP/AE sera clôturée automatiquement à la date du dernier paiement de l'opération à laquelle elle se rapporte. Un bilan sera réalisé par le service Finances.

Une AP/AE votée, non suivie de réalisation deviendra automatiquement caduque à la fin de l'exercice budgétaire sur lequel elle a été créée.

3 - L'exécution budgétaire

3.1 L'engagement

La tenue de la comptabilité d'engagement au sein de la comptabilité administrative est une obligation et incombe à l'exécutif de la collectivité.

Elle n'est pas obligatoire en recette. En revanche, la pratique de l'engagement est un véritable outil d'aide à la gestion et au suivi des recettes.

Il existe 2 types d'engagements : l'un comptable et l'autre juridique.

L'engagement juridique est l'acte par lequel un organisme public crée ou constate à son encontre une obligation de laquelle résultera une charge (une dépense). Il s'appuie sur un document le plus souvent contractuel : bon de commande, devis, marché public, certaines délibérations, conventions, etc.

L'engagement comptable précède (ou est concomitant) à l'engagement juridique. Il permet de s'assurer de la disponibilité des crédits nécessaires à l'engagement juridique que l'on s'apprête à conclure. Il contient obligatoirement : un montant prévisionnel, un tiers concerné par la prestation, une imputation budgétaire.

Une commande ne peut donc être passée auprès d'un fournisseur avant que cette dépense ne soit enregistrée en comptabilité.

La comptabilité d'engagements doit permettre à tout moment de connaître

- les crédits ouverts,
- les crédits disponibles pour engagement,
- les crédits disponibles pour mandatement,
- les dépenses et recettes réalisées,
- l'emploi fait des recettes grevées d'affectation spéciale.

La ville de Fouesnant a choisi de mettre en place la procédure suivante.

Le bon de commande est établi dans le logiciel de gestion financière par le demandeur ou le comptable du service.

Selon ses caractéristiques (origine, section, montant, etc.) celui-ci emprunte au sein du logiciel un circuit de visa défini en fonction de l'organigramme et des spécificités des différents services de la collectivité. Dans tous les cas, le service finance s'assurera de la disponibilité des crédits et de l'imputation comptables

La signature des engagements juridique et des bons de commandes - accompagnés le cas échéant d'un devis - est de la seule compétence du Maire et des responsables détenteurs d'une délégation de signature. En tout état de cause, toute dépense d'un montant supérieur à 3 000€ fera l'objet d'une signature par Le Maire.

3.2 La liquidation et le mandatement

Le rôle du comptable public (le trésorier) : il est la seule habilité à manier les denier publics. C'est-à-dire que lui seul peut encaisser ou décaisser des fonds. - principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable-.

• Les dépenses

A réception de la facture par le service finances de la ville, le Délai Global de Paiement (DGP) est de 30 jours : 20 jours pour l'ordonnateur / 10 jours pour le comptable public.

Le DGP cours à partir de la date de réception de la facture sur le Portail Chorus Pro, ou à défaut la date d'enregistrement de la facture par le service finances. Le service finances est en droit de refuser toute facture ne parvenant pas via le portail Chorus Pro.

Durant ces 20 jours, les services municipaux doivent s'assurer du service fait = liquidation et transmettre les informations nécessaires au paiement au comptable public (pièces justificatives+ rib) = mandatement.

La vérification du service fait est opérée par le service qui a passé la commande. Le service finances transmet au demandeur via le logiciel de gestion financière la facture, qui

- la valide : livraison conforme, prestation réalisée,
- la suspend : livraison partielle, prestation inachevée, erreur de destinataire ;
- la refuse : prestation non réalisée, non conforme, livraison non reçue.

A réception de la validation, le service finances émet des mandats, regroupés en bordereaux au comptable public accompagnés des pièces justificatives. Les bordereaux sont signés électroniquement par le Maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation.

• Les recettes

Les recettes sont constatées par les services tout au long de l'année, puis liquidées (vérifiées) par le service finances qui émet des titres de recette, regroupés en bordereaux, et transmis au comptable public accompagnés de leurs pièces justificatives. Le Trésorier, les contrôle et effectue le recouvrement auprès du débiteur.

• Les régies

Le principe de séparation de l'ordonnateur et du comptable connaît une exception avec les régies d'avances et de recettes qui permettent, pour des raisons de commodité, à des agents placés sous l'autorité de l'ordonnateur et la responsabilité du trésorier, d'exécuter de manière limitative et contrôlée, un certain nombre d'opérations.

Les opérations confiées au régisseur sont listées dans l'arrêté constitutif de la régie, seuls les décaissements et encaissements prévus sont autorisés. Un seuil d'encaissement et/ou de décaissement est prévu dans l'arrêté. Un second arrêté nomme le régisseur, son mandataire suppléant, et si nécessaire son mandataire non suppléant. Il est nommé par l'ordonnateur sur avis conforme du comptable public. Le régisseur est responsable personnellement et pécuniairement de la régie. Il est soumis aux contrôles du comptable public et peut percevoir une indemnité spécifique. Le régisseur peut détenir un compte bancaire, appelé compte DFT (Dépôts de Fonds au Trésor) qui lui permet d'effectuer les dépenses et encaisser les recettes.

Les régisseurs transmettent de manière régulière au service finances, les bordereaux de régie récapitulant les paiements et encaissements effectués sur la période, ainsi que les pièces justificatives.

L'ensemble des pièces comptables sont dématérialisées, les bordereaux sont visés par le/la directeur(trice) des finances avant signature de l' élu référent puis sont transmis par flux électroniques au Service de Gestion Comptable de Rosporden.

4 - La clôture de l'exercice

4.1 Le calendrier

À la suite des instructions reçues par le trésor public, le service finances transmet aux services une note indiquant les délais de clôture de l'exercice en cours : dates des derniers engagements et mandatements pour chacune des 2 sections.

4.2 Les restes à réaliser (RAR)

Ils sont constitués des restes à payer (dépenses engagées mais non soldées) et restes à recouvrer (recettes, subventions notifiées non perçues) en section d'investissement uniquement.

En fin d'année, le service finances transmet à chaque service les engagements non-soldés le concernant afin de vérifier la nécessité de les conserver.

Un état est alors dressé et transmis au comptable public. Lors du vote du BP ou du BS les RAR sont repris au budget n+1. Ils font partie du besoin de financement de la collectivité.

4.3 Les rattachements

Les rattachements concernent les dépenses et les recettes de fonctionnement engagées qui ont fait l'objet d'un service fait ou d'une exigibilité en année N et dont la facture n'est pas parvenue au 31 décembre, ou durant la journée complémentaire* . Cela permet d'intégrer ces mouvements au résultat de l'année N.

Le rattachement est obligatoire s'il a une incidence significative sur le résultat de l'exercice.

(*) période courant sur le mois de janvier n+1 et permettant de terminer les paiements et les émissions de titres de recette en section de fonctionnement uniquement. Possibilité d'effectuer une décision modificative jusqu'au 21 janvier.

4.4 Le compte financier unique (CFU)

Le CFU regroupe le compte administratif (CA) et le compte de gestion (CG) voté au plus tard le 30 juin n+1.

Le CFU est préparé conjointement par l'ordonnateur et le comptable public dans le respect de leurs prérogatives respectives.

La mise en place du CFU vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;

- aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et contribue à enrichir le débat démocratique sur les finances

La transmission du CFU au représentant de l'État aux fins de contrôle budgétaire est effectuée par la collectivité par voie dématérialisée.

5 - La gestion du patrimoine

5.1 La tenue de l'inventaire

Le patrimoine de la commune correspond à l'ensemble des biens meubles ou immeubles, matériels ou financiers en cours de production ou achevés.

L'inventaire comptable correspond à l'enregistrement des achats matériels ou travaux de la commune et qui viennent augmenter la valeur de son patrimoine.

L'inventaire physique consiste à compter réellement sur le terrain l'ensemble du matériel ou des biens dont la commune est propriétaire. Son objectif est de vérifier la correspondance avec l'inventaire comptable. Il permet une vision exhaustive de son patrimoine.

5.1.1 Entrées dans l'inventaire

Ces biens font l'objet d'un mandatement en section d'investissement exception faites des dons, acquisitions à titre gratuit ou échanges sans soulte.

Chaque élément du patrimoine est recensé sous un numéro d'inventaire unique qui l'identifie. Il est transmis au comptable public.

5.1.2 Sorties de l'inventaire

Pour toute sortie d'inventaire, cessions, mise à la réforme, etc., le service utilisateur du bien informe le service finances qui procède à la sortie d'inventaire sur la base de pièce justificatives : procès-verbal, facture de vente, acte notarié, etc.

La recette engendrée par cette cession doit faire l'objet d'un titre retraçant ainsi la sortie de l'inventaire du bien.

Concernant les biens immeubles (bâtiment, terrain) les cessions donnent lieu à délibération mentionnant si nécessaire l'évaluation faite par France Domaine et doivent être obligatoirement accompagné par un acte de vente.

La valeur nette comptable doit être indiquée ainsi que s'il s'agit d'une cession totale ou partielle (surface en m², nombre d'unités si lot).

La constatation de la sortie du bien se traduit par la passation d'écritures d'ordre budgétaire avec constatation d'une plus ou moins-value traduisant l'écart entre la valeur nette comptable et sa valeur sur le marché.

5.1.3 L'amortissement

L'amortissement est la réduction irréversible de la valeur du bien. La durée d'amortissement est propre à chaque catégorie de bien et est fixé par délibération du conseil municipal.

Le bien s'amortit sur une durée égale à sa durée de vie dans le cadre d'une utilisation normale.

Dans le cadre de l'instruction M57, l'amortissement se fait au prorata-temporis à l'exception des bien listés dans la délibération fixant les durées d'amortissement.

Les immeubles, hormis immeubles de rapport, les terrains, et les réseaux et installations de voirie ne sont pas amortissables par les communes.

5.2 La gestion des recettes dans l'inventaire

Les subventions d'équipement reçues sont enregistrées dans l'inventaire sous un numéro unique qui est transmis au comptable public.

Les subventions perçues pour des équipements amortissables, sont amorties sur la même durée que les biens auxquelles elles se rapportent.

6 - Le recours à l'emprunt

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour procéder à la réalisation des emprunts.

Le recours à l'emprunt est réservé exclusivement au financement des investissements prévus au budget.

Son montant est défini en fonction des besoins établis par les dépenses, le résultat affecté, l'autofinancement prévisionnel et les autres recettes d'investissement perçues par la collectivité (taxe d'aménagement, FCTVA, subventions, etc.).

Un emprunt peut également être contracté pour financer les équipements sur le budget des ports.

Enfin, le maire peut, si nécessaire, souscrire une ligne de trésorerie.

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-2.2

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR 2026

Le Conseil Municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Vu l'état 1259 reçu le 23 mars 2026,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le vote des taux de la fiscalité locale dont le produit revient à la commune,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 contre : M. Esnault, Mme Etesse, M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, M. Lintanf, Mme Savina)

☞ fixe ainsi qu'il suit les taux d'imposition des taxes locales pour 2026 :

- taxe sur le foncier bâti 37,53 %,
- taxe sur le foncier non bâti 69,22 %,
- taxe d'habitation 18.65 %.

☞ prend note du produit fiscal (hors allocations compensatrices et versement du coefficient correcteur) correspondant qui s'élève à **10 064 566 €**, calculé comme suit :

Désignation des taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 / €	Taux %	Produit correspondant / €
Foncier bâti	21 658 000 €	37,53	8 128 247 €
Foncier non bâti	226 700 €	69,22	156 922 €
Taxe d'habitation	9 541 000 €	18,65	1 779 397 €
TOTAL			10 064 566 €
Coefficient correcteur (supérieur à 1 = commune sous compensée)			1,101360

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN




Le Maire,

Bruno MERRIEN





COMMUNE : 058 FOUESNANT
 ARRONDISSEMENT : 29 QUIMPER
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ROSPORDEN

N° 1259 COM (1)
TAUX
FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	21 072 353	37,53	97,53	21 658 000	8 128 247	37,53	8 128 247
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	227 028	69,22	124,69	226 700	156 922	69,22	156 922
Taxe d'habitation (TH)	9 624 683	18,65	54,84	9 541 000	1 779 397	18,65	1 779 397
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	10 064 566		10 064 566
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)					Produit attendu (col. 4 x col. 3) x taux TH voté 2026		

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	9	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité		
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case :

Total des produits attendus

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
 Reçu en préfecture le 22/04/2026
 Publié le 22/04/2026
 ID : 029-212900583-20260422-20260422-DE

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0			161 004	0	0	834 902	11 060 472

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026
995 906	=	11 060 472



À QUIMPER
 Le 06 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 FLORENCE LE RHUN

Le 22 avril 2026
 Pour la Commune

[Signature]



COMMUNE :

058 FOUESNANT

ARRONDISSEMENT :

29 QUIMPER

FINANCES PUBLIQUES

TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE ROSPORDEN

N° 1259 COM (2)

TAUX

FDL

2026

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :			
a. Personnes de condition modeste	6 492	a. Par le conseil municipal	1 208 764	a. Éoliennes et hydroliennes	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi		b. Centrales électriques	
c. Locaux industriels	87 760	Taxe foncière sur le non bâti :		c. Centrales photovoltaïques	
d. Logements sociaux et longue durée	7 199	a. Par le conseil municipal	42 467	d. Centrales hydrauliques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	36	e. Centrales géothermiques	
		c. Par la loi (autres)		f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière sur le non bâti :	12 549	Cotisation foncière des entreprises :		g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :	46 137	a. Par le conseil municipal		h. Installations gazières et autres	
a. Dotations pour perte de THLV	867	b. Par la loi		i. Taxe sur les pylônes	
b. Dotations pour recentrage THRS	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		5. RÉFORMES FISCALES	
c. Mayotte	>>>	a. Résidences secondaires et assimilées	9 541 000	a. TVA compensant la TH	>>>
Cotisation foncière des entreprises :	>>>	b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	b. TVA compensant la CVAE	0
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire		c. Correction des bases THRS	- 159 316	c. Coefficient correcteur	1,101360
b. Base minimum		d. Correction des bases THLV	>>>	d. Taux FB commune 2020	21,56
c. Locaux industriels		e. Correction des bases MTHRS	>>>	e. Taux FB département 2020	15,97
d. Autres allocations					

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :	Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)	Taux maximum : a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux de CFE perçue en 2025 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
	national 12	14	15	16	b. Taux maximum de la majoration spéciale		
	départementale 13	14	15	16			
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	99,48	1,95	97,53			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	127,98	3,29	124,69			
Taxe d'habitation (TH)	23,67	67,80	12,96	54,84			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>			
a. ...la diminution sans lien a été appliquée	>>>	a. Taux moyen départemental	15,74	>>>			
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés	>>>	b. Taux maximum de la majoration	>>>	>>>			24,08

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
 Reçu en préfecture le 22/04/2026
 Publié le >>>
 ID : 029-212900583-20260422-20260422-DE

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-2.3

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET PRINCIPAL – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur du Compte Financier Unique du budget général pour l'année 2025 de la Ville de Fouesnant ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget général de la Ville de Fouesnant ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire ou son adjoint aux finances. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Après en avoir délibéré, à la majorité : (3 abstentions : M. Esnault, Mme Etesse, M. Lintanf, et 4 contre : M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, Mme Savina) :

- ↳ APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget général de la Ville de Fouesnant,
- ↳ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Commune de Fouesnant est arrêté comme suit :

A la section de fonctionnement à la somme de :

- 16 470 812,08 € en recettes totales (y compris résultat),
- 13 750 911,63 € en dépenses totales.

Le résultat de l'exercice 2025 présente **un solde positif de 2 719 900,45 €** (contre 2 995 225,35 € en 2024).

A la section d'investissement à la somme de :

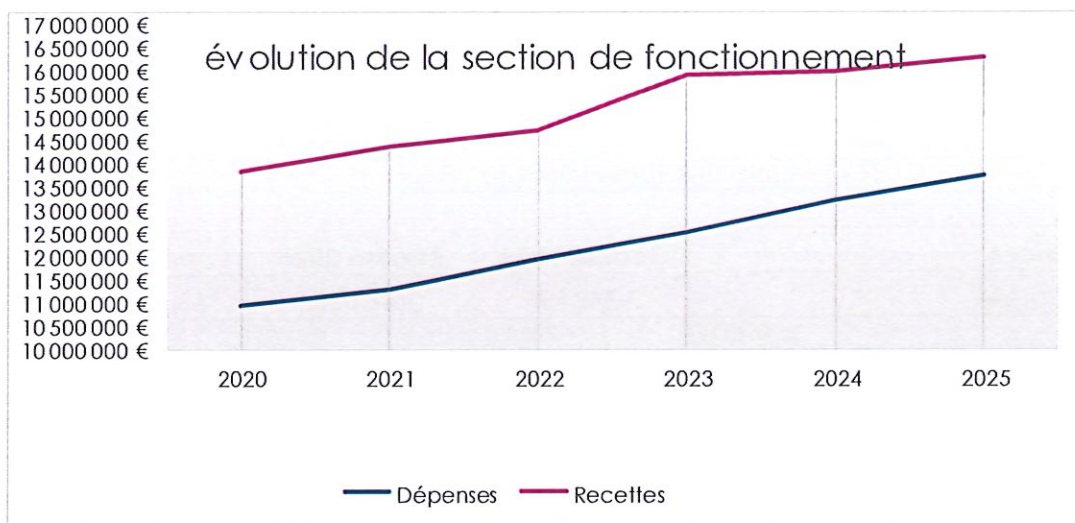
- 7 838 108,31€ en recettes totales,
- 6 638 307,26€ en dépenses totales.

Après intégration du résultat N-1 de + 301 048,52 €, **le résultat cumulé** de la section d'investissement **est de 1 500 849,47 €** au terme de l'année 2025.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement depuis 2020
 (hors reprise du résultat)

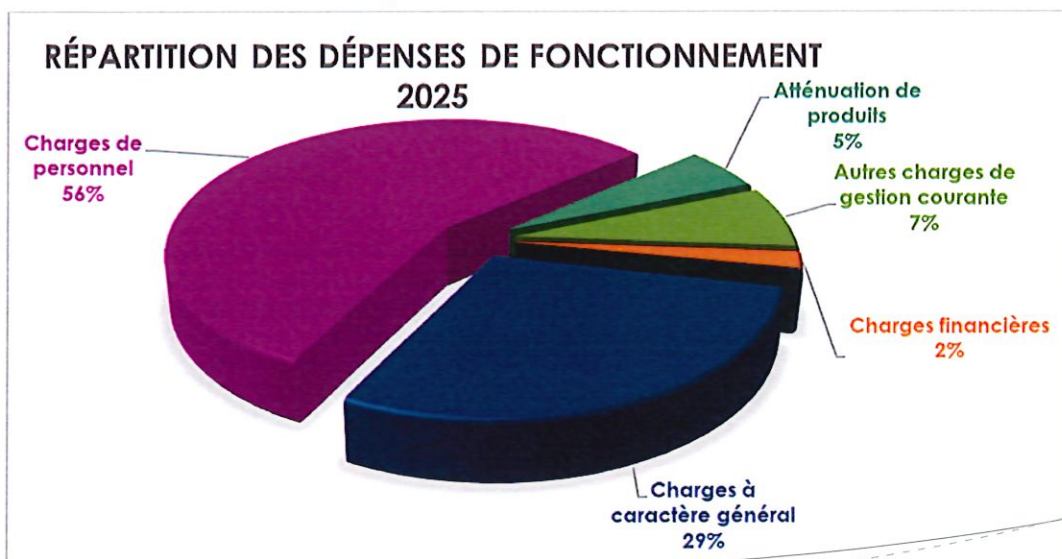
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	10 920 699,17	11 287 700,25	11 923 861,52	12 502 523,57	13 206 521,37	13 750 911,63
Recettes	13 821 070,22	14 351 280,42	14 698 232,17	15 880 697,15	15 966 902,53	16 275 586,73
solde	2 900 371,05 €	3 063 580,17 €	2 774 370,65 €	3 378 173,58 €	2 760 381,16 €	2 524 675,10 €



Entre 2024 et 2025, les dépenses augmentent de 4,12 %, tandis que les recettes ne progressent que de 1,93%.

A - LES DÉPENSES

A.1- les dépenses réelles



Chap.	libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	écart en €	écart en %
011	Charges à caractère général	3 679 808,10	3 739 339,54	60 006,68	1,63%
012	Charges de personnel	6 935 313,85	7 288 651,85	353 338,00	5,09%
014	Atténuation de produits	796 242,88	671 750,32	-124 492,56	-15,63%
65	Autres charges de gestion courante	787 984,36	957 753,37	169 769,01	21,54%
66	Charges financières	318 058,36	256 981,90	-61 076,46	-19,20%
67	Charges spécifiques	51,14	791,28	740,14	1447,28%
68	Dotation aux provisions	3 119,00	52 321,00	49 202,00	1577,49%
	Total	12 520 577,69	12 966 589,26	447 486,81	3,57%

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 3,57% soit + 447 486 €.

Répartition des dépenses par pôles

Pôles - Services	Réalisé 2024	Réalisé 2025	écart en €	écart en %
Action Culturelle	2 349 899	2 413 123	63 223	2,69%
<i>spectacle</i>	778 307	730 106	-48 201	-6,19%
<i>conservatoire</i>	698 627	759 110	60 483	8,66%
<i>médiathèque</i>	465 167	455 562	-9 605	-2,06%
<i>3ème Lieu</i>	32 921	75 596	42 675	129,63%
<i>cinéma</i>	2 686	220	-2 466	-91,81%
<i>services communs, congrès,</i>	372 192	392 529	20 337	5,46%
Proximité et relation aux citoyens	3 367 049	3 495 493	128 444	3,81%
<i>enfance - jeunesse</i>	2 797 688	2 948 436	150 748	5,39%
<i>citoyenneté (cimetière/état civil)</i>	569 361	547 056	-22 305	-3,92%
Services techniques	3 897 884	3 967 179	69 295	1,78%
Administration Générale	2 024 576	2 092 683	68 108	3,36%
Autres (Communication, Urbanisme, PM)	881 169	998 112	116 942	13,27%
Total dépenses réelles	12 520 578	12 966 589	446 011	3,56%

Analyse des dépenses par chapitre :

- **Chapitre 011 charges à caractère générales : 3 738 340 €** : elles sont en très légère hausse de 1,59% soit 58 500 € de dépenses supplémentaires.

Les faits les plus marquants sont :

Les postes tels que l'entretien de la voirie ou des bâtiments augmentent - dont certaines dépenses pour l'Agro-campus : traitement de la charpente ou la démolition du bâtiment La Vaillante nous ont été remboursés par l'assurance.

Une étude concernant le recul du retrait du trait de côte pour 23 855 € a été menée, et de plus nombreuses réparations par prestataires extérieurs pour les véhicules et engins.

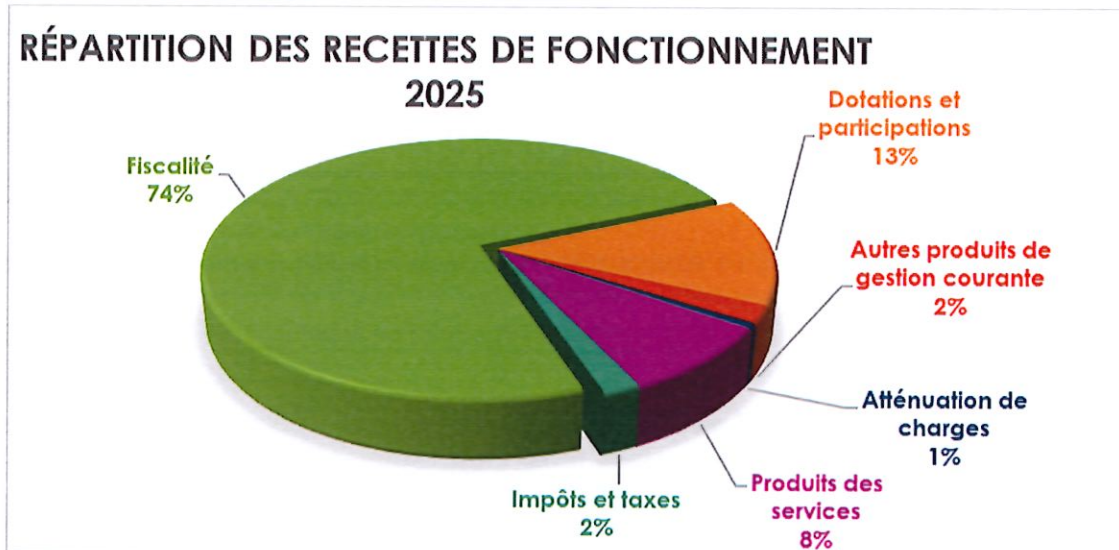
- **Chapitre 012 charges de personnel, 7 288 652 €** : elles augmentent de 353 300 € soit 5,09% par rapport à 2024. Ceci s'explique notamment par l'augmentation des cotisations retraite CNRACL.
- **Chapitre 014 Atténuation de produits 671 750 €** : il s'agit ici d'enregistrer le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme pour 431 172,32 €, et le prélèvement du fond de péréquation intercommunal : 236 623 €
- **Chapitre 65 autres charges de gestion courantes** : ce chapitre comptabilise les indemnités des élus, les subventions, et l'informatique en nuage (abonnements et hébergements internet, logiciels, etc.) Ce dernier poste augment de 10K€ entre 2024 et 2025.
Au niveau des subventions aux associations, en 2024, 70 associations demandeuses ont été soutenues par la Ville, en 2025, 62 ont fait une demande de subvention pour un total de 149 710 €.
- **Chapitre 66 charges financières** : d'un montant de 256 982 € en 2025, cette somme correspond aux intérêts des emprunts. En baisse de près de 20% par rapport à 2024 puisque certains emprunts sont arrivés à échéance et sont totalement remboursés.
- **Chapitre 67 charges spécifiques** : Ce chapitre n'appelle pas de remarques particulières, ce sont des charges très ponctuelles et de faible impact.
- **Chapitre 68 dotation pour provision** : Sont ici comptabilisées les provisions pour créances irrécouvrables et les CET des agents. En 2025, 52 321 € ont été provisionnés pour faire face à ces éventuelles charges futures.

A.2- les dépenses d'ordre

- **Chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre section** : pour 784 322.37 €, ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements.

B - LES RECETTES

B.1 - les recettes réelles



Si l'on considère uniquement les recettes réelles de fonctionnement celles-ci progressent de 1,92%, pour un total de 16 241 904 €, soit 305 801 € de plus qu'en 2024.

Chap.	libellé	Réalisé 2024	Réalisé 2025	écart en €	écart en %
013	Atténuation de charges	140 135,90	89 759,57	-50 376,33	-35,95%
70	Produits des services	1 299 563,26	1 363 718,99	64 155,73	4,94%
73	Impôts et taxes	305 356,68	305 356,09	-0,59	0,00%
731	Fiscalité	11 887 780,22	11 951 818,37	64 038,15	0,54%
74	Dotations et participations	2 067 034,58	2 158 752,39	91 717,81	4,44%
75	Autres produits de gestion courante	218 278,33	356 884,02	138 605,69	63,50%
76	Produits financiers	10 761,37	10 756,63	-4,74	-0,04%
77	Produits spécifiques	6 901,19	4 858,07	-2 043,12	-29,61%
78	Reprise sur provision	291,00	0,00	-291,00	-100,00%
Total		15 936 102,53	16 241 904,13	305 801,60	1,92%

Recettes réelles par pôle

Pôles - Services	Réalisé 2024	Réalisé 2025	écart en €	écart en %
Action Culturelle	908 482	916 595	8 113	0,89%
<i>spectacle</i>	339 172	334 032	-5 140	-1,52%
<i>conservatoire</i>	468 764	485 324	16 560	3,53%
<i>médiathèque</i>	53 966	56 468	2 502	4,64%
<i>3ème Lieu</i>	23 446	26 998	3 552	15,15%
<i>cinéma</i>	0	0	0	#DIV/0!
<i>services communs, congrès,...</i>	23 134	13 773	-9 361	-40,46%
Proximité et relation aux citoyens	850 924	866 823	15 898	1,87%
<i>enfance - jeunesse</i>	759 510	778 679	19 169	2,52%
<i>citoyenneté (cimetière/état civil)</i>	91 414	88 144	-3 271	-3,58%
Services techniques	987 473	906 908	-80 564	-8,16%
Administration Générale	12 437 557	12 609 436	171 879	1,38%
Autres (dont instruction des permis de construire)	751 667	941 870	190 203	25,30%
Total	15 936 103	16 241 632	305 529	1,92%

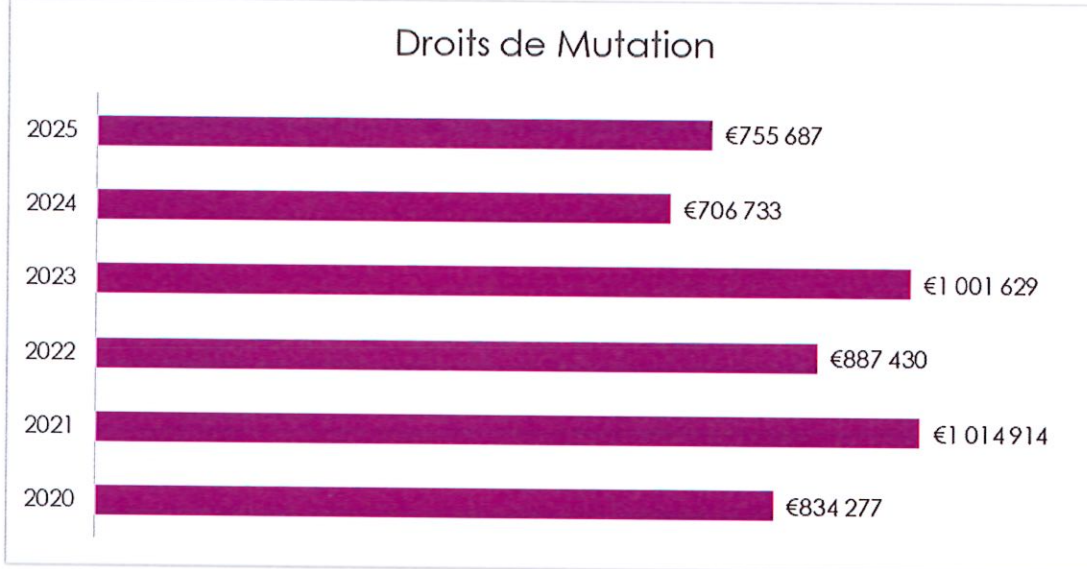
Analyse des recettes par chapitre :

- **Chapitre 013 : atténuation de charges**, s'établit à 89 759,57 €. Il connaît une forte baisse depuis 2024. Ce chapitre comptabilise les remboursements de salaire des arrêts pour raison de santé des agents.
- **Chapitre 70 : produits des services**, connaît une légère augmentation de 64k€. Les principales recettes de ce chapitre sont : la billetterie des spectacles, les cours au conservatoire, la facturation enfance, les concessions au cimetière, les locations de salles.

Pôles - Services	Réalisé 2024	Réalisé 2025	écart en €	écart en %
Action Culturelle	537 400	541 861	4 461	0,83%
<i>spectacle</i>	203 270	218 668	15 399	7,58%
<i>conservatoire</i>	233 584	228 198	-5 385	-2,31%
<i>médiathèque</i>	53 966	54 224	258	0,48%
<i>3ème Lieu</i>	23 446	26 998	3 552	15,15%
<i>services communs, congrès,...</i>	23 134	13 773	-9 361	-40,46%
Proximité et relation aux citoyens	590 314	602 626	12 312	2,09%
<i>enfance - jeunesse</i>	546 644	550 180	3 536	0,65%
<i>citoyenneté (cimetière/état civil)</i>	43 670	52 446	8 775	20,09%
Services techniques	132 015	189 640	57 625	43,65%
Autres (dont instruction des permis de construire)	39 834	29 592	-10 242	-25,71%
Total chapitre 70	1 299 563	1 363 719	64 156	4,94%

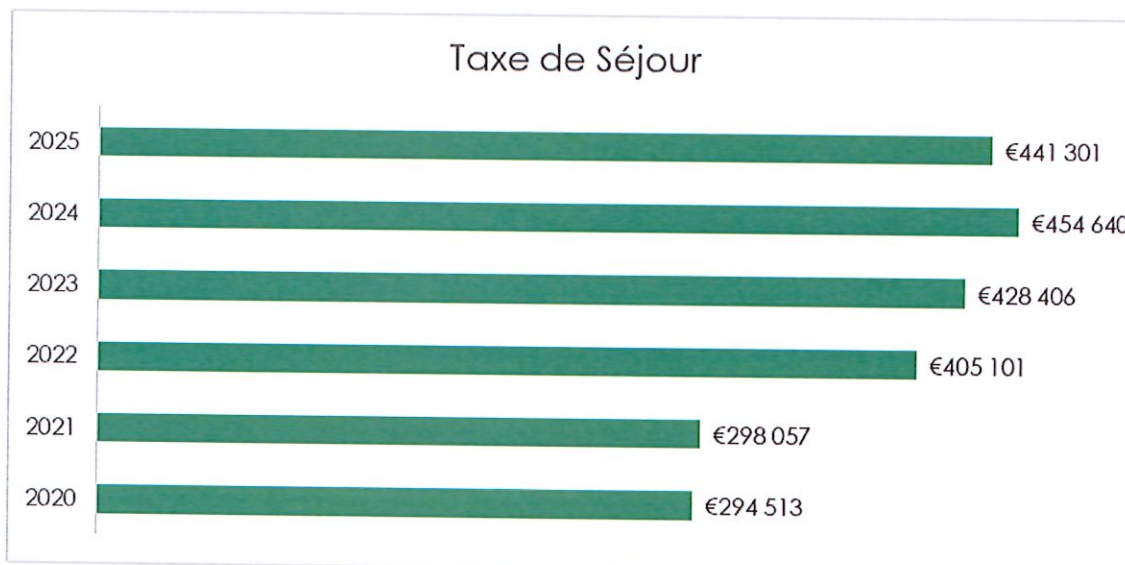
- **Chapitre 73 : impôts et taxes.** Ce chapitre ne comptabilise plus que l'attribution de compensation de la CCPF. En 2025, le montant est égal à 2024, aucun transfert de compétence supplémentaire n'ayant été réalisé : 305 356 €.
- **Chapitre 731 : fiscalité.** Ici nous retrouvons tout d'abord les recettes relatives aux droits de mutation et de taxe de séjour. Cette dernière est intégralement reversée à l'Officie Municipal de Tourisme.

1. Les droits de mutation



Les droits de mutation, tributaires du dynamisme du marché de l'immobilier, repartent légèrement à la hausse. + 50k€ environ par rapport à 2024.

2. La taxe de séjour

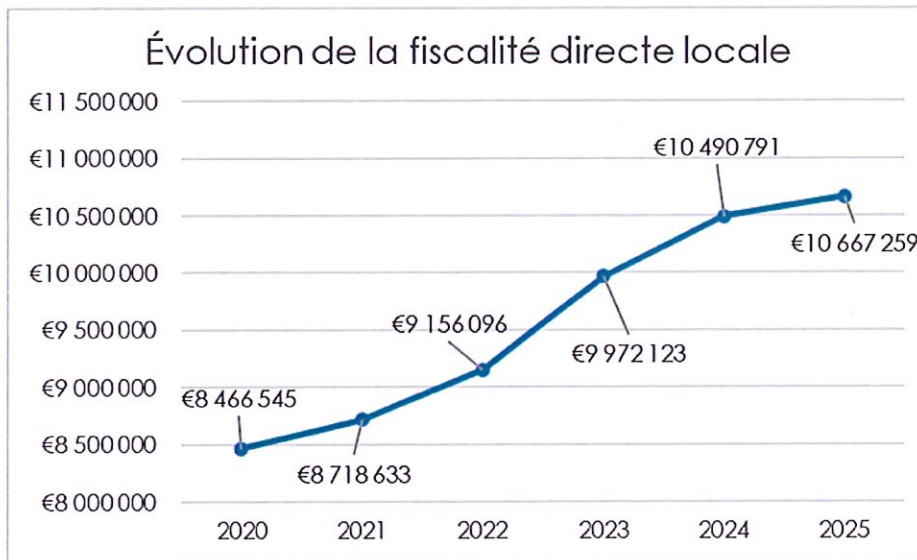


La taxe de séjour perçue en 2025 fléchit légèrement par rapport à 2024 : - 13 340 €.

En effet les conditions météorologiques du printemps n'ont pas joué en la faveur d'un fort démarrage de la saison. Néanmoins, la période estivale ayant été radieuse, le taux d'occupation a atteint 100% du 2 au 21 août.

3. La fiscalité directe locale

2020	2021	2022	2023	2024	2025
8 466 545 €	8 718 633 €	9 156 096 €	9 972 123 €	10 490 791 €	10 667 259 €
% d'évolution	2,98%	5,02%	8,91%	5,20%	1,68%



Les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis l'année 2016. Pour autant, grâce à la dynamique des bases, les produits de la fiscalité continuent leur progression. L'année 2025 voit toutefois un ralentissement avec seulement 1,68% d'augmentation des recettes fiscales.

Dans le détail, nous pouvons noter une baisse de 85 200 € sur la Taxe d'Habitation, qui concerne les résidences secondaires, mais une hausse plus importante de 247k€ sur le produit de la Taxe sur le Foncier Bati.

	2021	2022	2023	2024	2025
TH	1 532 686 €	1 604 842 €	1 799 020 €	1 880 202 €	1 795 003 €
TFB	6 388 013 €	6 712 501 €	7 267 030 €	7 658 755 €	7 905 780 €
TFNB	142 752 €	150 502 €	161 384 €	167 148 €	157 149 €
Coef Correcteur	655 182 €	688 251 €	744 689	784 686 €	809 327 €
Total	8 718 633 €	9 156 096 €	9 972 123 €	10 490 791 €	10 667 259 €

- **Chapitre 74 : dotations et participations.** Ce chapitre retrace l'encaissement de nombreuses recettes pour la ville. + 91 700 € en 2025 par rapport à l'exercice précédent, soit +4,44%.

Pôles - Services	Réalisé 2024	Réalisé 2025	écart en €	écart en %
Action Culturelle	303 530	331 663	28 133	9,27%
spectacle	68 350	77 899	9 549	13,97%
conservatoire	235 180	253 764	18 585	7,90%
médiathèque	0	0	0	0,00%
3ème Lieu	0	0	0	0,00%
services communs, congrès, ...	0	0	0	0,00%
Proximité et relation aux citoyens	238 794	237 333	-1 461	-0,61%
enfance - jeunesse	191 312	201 635	10 323	5,40%
citoyenneté (cimetière/état civil)	47 482	35 698	-11 784	-24,82%
Services techniques	419	38 158	37 739	9007,02%
Administration générale	1 524 292	1 506 767	-17 525	0,00%
Autres (urbanisme)	0	44 831		
Total chapitre 74	2 067 035	2 158 752	91 718	4,44%

↳ Le pôle d'action culturelle connaît la plus grosse augmentation avec l'activité spectacle qui a été d'avantage soutenue par le biais de subvention de la DRAC, du Conseil Regional et du Conseil Départemental, + 14%. Le conservatoire est quant à lui subventionné par le Conseil Départemental et la CCPF à hauteur de 253 764 € en 2025.

↳ Le pôle proximité et relations aux citoyens regroupe le service enfance-jeunesse qui est financé par la CAF pour plus de 200K€. Le service citoyenneté a perçu en 2025, 35 700 € de Dotation pour le Titres Sécurisés.

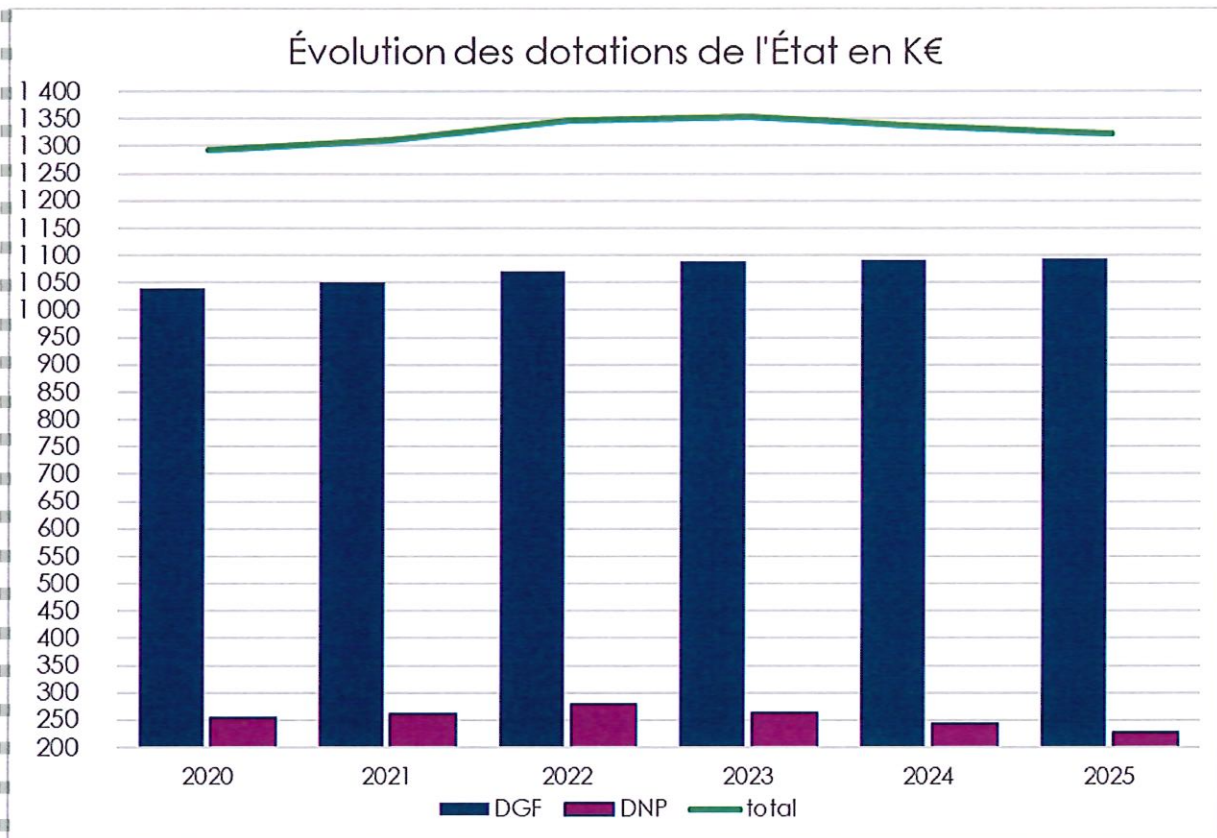
↳ Le Pôle Technique a accueilli un apprenti, et, à ce titre, a encaissé des aides à l'apprentissage, de plus les actions en faveur de la lutte contre les déchets abandonnés ont été financés par la CCPF à hauteur d'un peu plus de 17 000 €.

↳ Le service Urbanisme enregistre la Dotation Générale de Décentralisation au titre du PLU, ainsi qu'une Dotation de recensement.

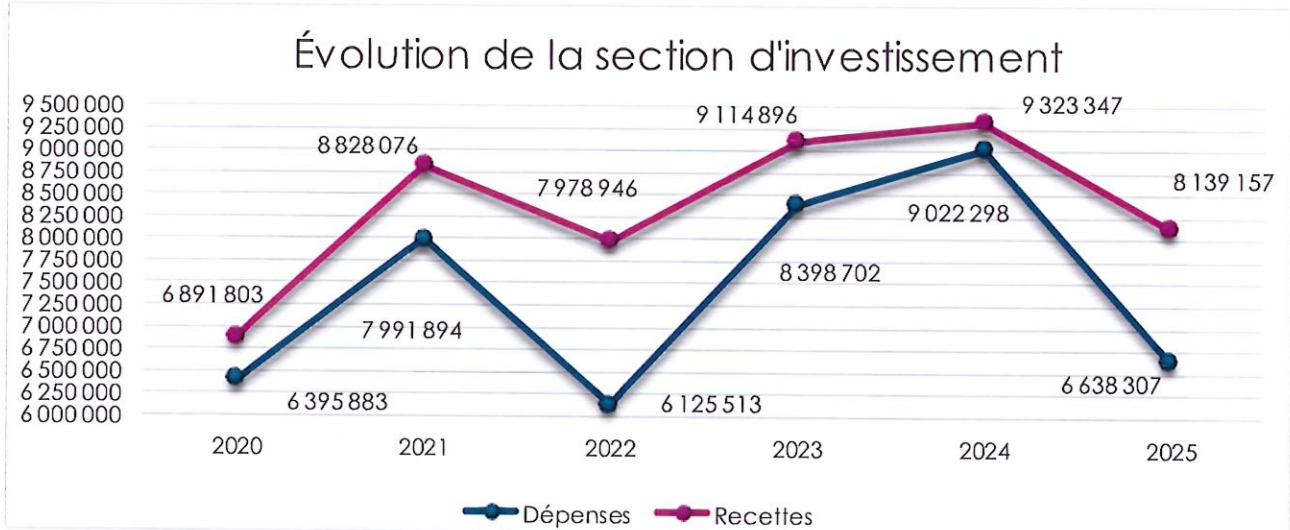
↳ Enfin l'Administration Générale, comptabilise la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement 1 093 k€), La DNP (Dotation Nationale de Péréquation 227 k€), la compensation pour les valeurs locatives des locaux industriels : 175 873 €, la part fonctionnement du FCTVA pour moins de 10K€ et les Allocations Compensatrices relative à la fiscalité pour 175k€ en 2025.

Évolution des dotations de l'Etat depuis 2020

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
DGF	1 038 976 €	1 050 862 €	1 070 000 €	1 089 533 €	1 091 095 €	1 093 652 €
DNP	254 259 €	259 759 €	277 771 €	263 010 €	244 034 €	227 541 €
total	1 293 235 €	1 310 621 €	1 347 771 €	1 352 543 €	1 335 129 €	1 321 193 €



- **Chapitre 75 : Autres produits de gestion courantes**, pour 356 884 €. Il retrace les recettes relatives aux loyers 145k€, aux mécénats sur les spectacles notamment 36k€, les remboursements des assurances pour les sinistres et en 2025 les remboursements de contentieux pour 107 400€. Ce qui explique l'augmentation par rapport à 2024.
- **Chapitre 76 : Produits Financiers** pour 10 757 € concerne le fond de soutien pour les emprunts structurés.
- **Chapitre 77 : Produits spécifiques** enregistre les remboursements et dégrèvement divers pour moins de 5 000 €.
- **Chapitre 78 : Reprises sur Provisions**, aucune reprise pour l'année 2025.
- **Chapitre 002 : Résultat antérieur reporté**, la part du résultat de fonctionnement 2024 conservée en section de fonctionnement est de 195 225,35 €.



B.2- les recettes d'ordre

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section**, ce chapitre est réservé aux amortissements des subventions d'équipements, qui sont amorties selon les mêmes conditions que les biens auxquels celles-ci se rapportent. En 2025, le montant des amortissements de subvention est de 33 955 €.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Évolution de la section d'Investissement depuis 2020

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses	6 395 882,90	7 991 894,35	6 125 512,58	8 398 702,11	9 022 298,34	6 638 307,26
Recettes	6 891 802,55	8 828 075,65	7 978 946,27	9 114 895,52	9 323 346,86	8 139 156,73
solde	495 919,65 €	836 181,30 €	1 853 433,69 €	716 193,41 €	301 048,52 €	1 500 849,47 €

C- LES DÉPENSES

C.1- les dépenses réelles

Les dépenses réelles d'investissement, hors remboursement du capital des emprunts, sont de **4 986 044 € en 2025**.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
BP	8 336 904,03	10 809 831,64	10 651 470,71	11 028 269,69	9 466 655,64	11 028 886,01
Réalisation	3 831 187 €	6 222 175 €	4 406 609 €	5 430 650 €	4 235 139 €	4 986 044 €

Depuis 2020, la ville de Fouesnant a investi plus de 29 millions d'euros.

Opé	libellé	Réalisé 2025
	Pas d'opération	1 733 161,11
104	Commission - Mise en sécurité	277 866,80
107	Centre de loisirs du Quinquis	13 454,00
109	Etude Révision du PLU	45 621,30
112	Restaurant scolaire de Kerourgué	10 672,28
118	Sanitaires publics	9 441,60
127	Parc Informatique et bureautique	61 803,46
131	Fort Cigogne	355 490,58
501	Cinéma	1 158 258,24
504	Bâtiments Scolaires	59 163,54
505	Archipel des Glenan	36 220,60
506	Manifestations	616 498,19
508	Voirie - Mobilité Douce	533 632,55
509	Pôle du Quinquis	15 550,92
511	Centres des Arts - Congrès Archipel	71 978,53
513	Tennis municipaux	13 938,00
5130	Piste de Padel Bréhoulou	248 120,62
518	Eglise	141 269,40
530	Signalisation	50 229,13
531	Voirie communale	807 648,40
534	Equipement Capitainerie et Ports	8 856,78
535	Mairie	37 466,41
541	Pôle de Kerourgué	29 230,20
542	Réseaux d'eaux pluviales	58 039,73
547	Atelier municipal - Services techniques	94 546,59
556	Immeuble administratif Beg Meil	35 580,00
559	Ile St Nicolas	22 324,03
561	Cimetière - Funérarium	20 883,51
577	Mise en souterrains des réseaux	24 084,71
580	Centre Nautique Cap Coz	3 705,31
	Total	6 594 736,52

• **Les dépenses Hors Opération d'équipement atteignent 1 733 161,11 € :**

On y retrouve :

- Le reversement de la TAM à la CCPF pour environ 43 000 €,
- Des études pour 5 600 €,
- Des achats de terrains pour 75 500 €,
- Et enfin le remboursement du capital des emprunts pour 1 608 692,69 €.

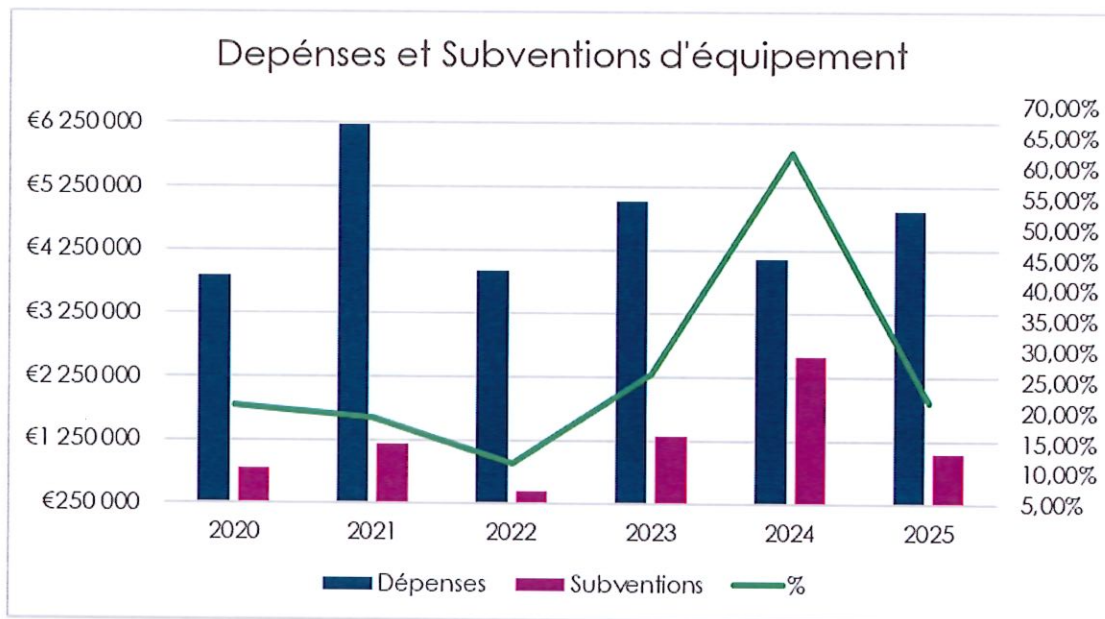
• **Les dépenses sur Opération d'équipement atteignent 4 861 575,41 € :**

Les dépenses majeures 2025 sont :

- ✓ Le cinéma : 1 158 000 €,
- ✓ La voirie communale : 807 600 €,
- ✓ La construction du hangar Manifestation : 616 500 €,
- ✓ La mobilité douce : 533 600 €,
- ✓ Fort Cigogne : 355 500 € (solde des marchés),
- ✓ Les Padel de Bréhoulou : 248 000 €.

Les autres dépenses concernent le renouvellement du matériel, véhicules et équipements pour les services, ainsi que des travaux sur les bâtiments communaux.

Une partie de ces dépenses ont été subventionnées, ci-dessous un graphique mettent en relation les dépenses d'équipements et leurs subventions depuis 2020. La moyenne de subventionnement est de 27%



Nous remarquons un pic de dépenses en 2021, dû aux travaux de Fort Cigogne important cette année-là et le décalage dans la perception des subventions seulement en 2024.

C.2- les dépenses d'ordre

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section**, ce chapitre est réservé aux amortissements des subventions d'équipements, qui sont amorties selon les mêmes conditions que les biens auxquels celles-ci se rapportent. En 2025, le montant des amortissements de subvention est de 33 955 €. Ce chapitre s'équilibre avec les recettes d'ordre du chapitre 042 de la section de fonctionnement.

- **Chapitre 041 : Opérations patrimoniales**, ici sont enregistrées les avances versées aux entreprises dans le cadre des marchés de travaux et les +/-values sur cessions : 9615,74 € en 2025. Il s'équilibre en recette dans cette même section.

D- LES RECETTES

D.1 - les recettes réelles

Opé	libellé	Réalisé 2025
	Pas d'operation	5 986 069,77
131	Fort Cigogne	930 790,86
501	Cinéma	30 000,00
505	Archipel des Glenan	21 095,42
513	Tennis municipaux	3 792,00
531	Voirie Communale	27 789,00
551	Chapelles	44 633,05
	Total	7 044 170,10

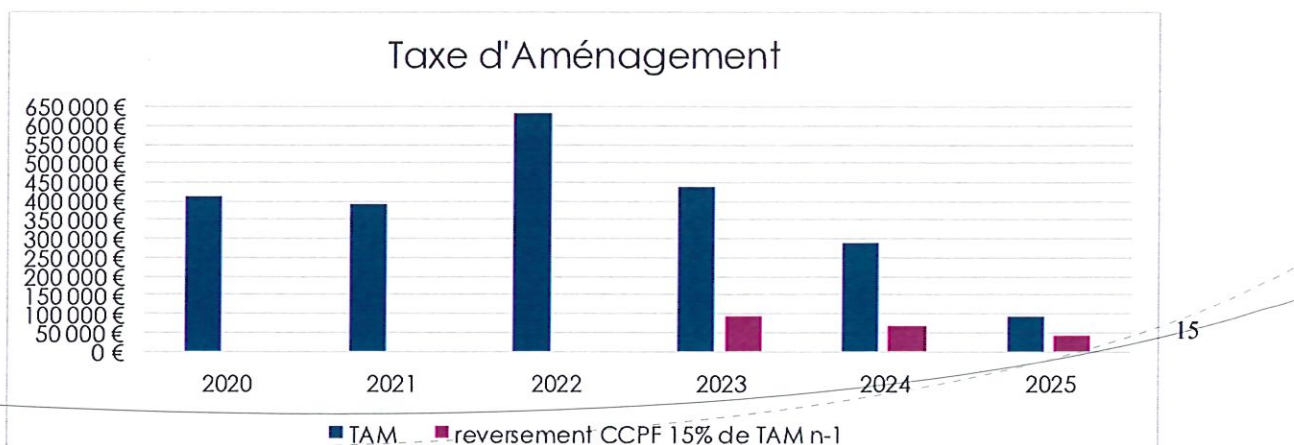
Les recettes réelles, 7 044 170,10 € en 2025, sont constituées d'une part des ressources propres de la collectivité enregistrées au **chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves**, et d'autre part des subventions d'équipement comptabilisées au **chapitre 13 Subventions d'investissement**.

- **Chapitre 10 Dotations, fonds divers et réserves : 3 483 070 € en 2025.**
Ce chapitre enregistre une baisse de 816k € par rapport à 2024.

Il est constitué du FCTVA pour 587 831€ sur les dépenses d'équipement n-1 :

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dép. Equip.	3 831 187 €	6 222 155 €	4 318 190 €	5 335 674 €	4 196 523 €	4 942 990 €
FCTVA	864 708 €	606 543 €	696 871 €	594 280 €	612 280 €	587 831 €

La Taxe d'Aménagement accuse une forte diminution pour un atterrissage à 95 239 € contre 287 027 € en 2024. Ceci s'explique par une réorganisation des services de l'État sur la collecte de cette taxe qui a conduit, sur l'ensemble du territoire national, à un décalage dans la perception et le reversement aux collectivités. Un rattrapage est prévu en n+1, n+2.



De plus, en vertu l'article 109 de la loi de finances pour 2022 qui instaure le partage obligatoire de tout ou partie de la TAM au sein du bloc communal et de la délibération 1.3 du 22 septembre 2022, la ville reverse 15% des recettes de cette taxe à la CCPF.

Enfin dans ce chapitre nous comptons également sur l'affectation du résultat de fonctionnement n-1, à hauteur de 2 800 000 €.

- **Chapitre 13 Subventions d'investissement.**

En 2025, la commune de Fouesnant a perçu 1 058 100 € de subventions d'équipement.

Conformément au vote par opération instauré en section d'investissement, cette somme est répartie selon les différentes opérations :

- ✓ Fort Cigogne : les soldes pour 930 790,86 €,
 - Fond de dotation Glenan Avenir : 131 938 €,
 - Conservatoire du Littoral : 157 558 €,
 - Conseil Régional : 315 000 €,
 - Fondation du patrimoine : 326 294,20 €,
- ✓ Cinéma : acompte du Département pour 30 000 €,
- ✓ Archipel des Glenan : 21 095,42 € Agence de l'Eau pour l'installation de mouillages de moindre impact,
- ✓ Les tennis communaux, il s'agit d'une annulation de mandat sur exercice antérieur qui concernant la construction des Padel,
- ✓ Voirie communale : 27 789 € au titre des amendes de police,
- ✓ Chapelle Ste Anne :
 - DRAC : 24 000 €,
 - Fondation du Patrimoine : 20 633,05 €.

D.2 - les recettes d'ordre

- **Chapitre 040 opération d'ordre entre section :**

Pour 784 322,37 € ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements. Il est le pendant du chapitre 042 en dépense de fonctionnement.

- **Chapitre 041 opération d'ordre à l'intérieur de la section :**

Pour 9 615,74 € ce chapitre retrace essentiellement les avances sur marchés de travaux.

E-LA DETTE

Suivie au chapitre 16, en dépenses comme en recettes

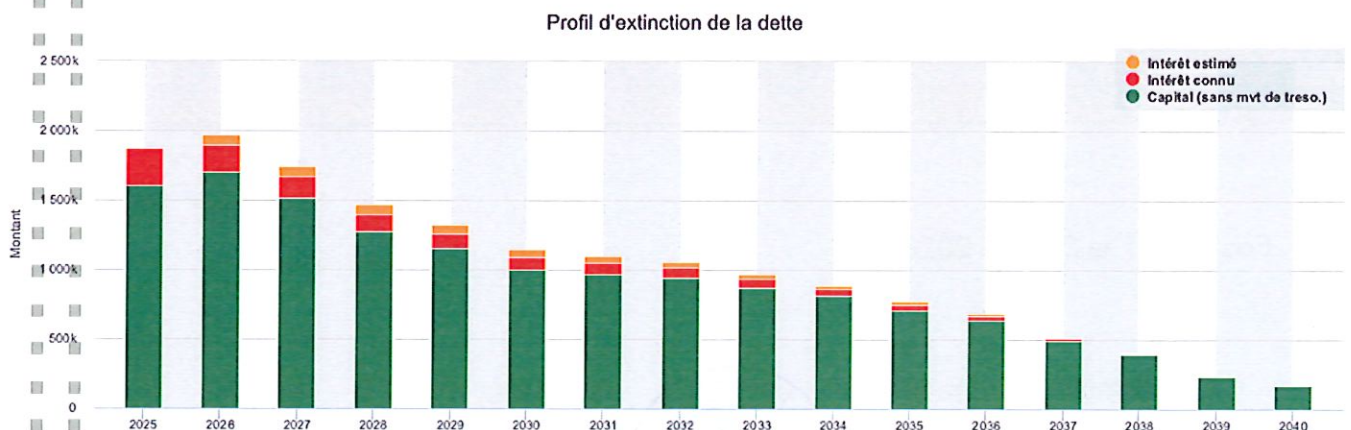
La ville de Fouesnant, afin de financer ses investissements 2025, a contracté un emprunt de 2 500 000 € au mois de décembre.
 L'offre du Crédit Mutuel de Bretagne sur 15 ans, indexée sur le livret A +0,5% du était la plus intéressante.

Avec ce nouvel emprunt en fin d'année, le capital restant dû au 31/12 est de 12 871 978,80 €.

La Solvabilité de la ville (Capital restant dû / Epargne Brute) est égale à 3.9 années.

Le capital remboursé en 2025 s'élève à 1 608 692,69 €.

Profil d'extinction de la dette et tableau d'amortissement des emprunts au 31/12/2025



Période	CRD au 01/01	Echéance		
		Capital	Intérêt	Total
2025	11 980 671,49€	1 608 692,69 €	261 711,52 €	1 870 404,21 €
2026	12 871 978,80 €	1 701 549,28 €	269 460,43 €	1 971 009,71 €
2027	11 170 429,51€	1 512 844,73 €	228 523,56 €	1 741 368,29 €
2028	9 657 584,78 €	1 272 799,12 €	193 956,73 €	1 466 755,85 €
2029	8 384 785,66 €	1 151 941,27 €	168 574,96 €	1 320 516,23 €
2030	7 232 844,40 €	996 409,06 €	148 000,59 €	1 144 409,65 €
2031	6 236 435,34 €	964 996,31 €	129 972,15 €	1 094 968,46 €
2032	5 271 439,03 €	945 170,84 €	112 323,89 €	1 057 494,73 €
2033	4 326 268,18 €	874 585,95 €	94 829,46 €	969 415,41 €
2034	3 451 682,24 €	812 705,72 €	77 994,55 €	890 700,27 €
2035	2 638 976,52 €	711 988,13 €	61 901,13 €	773 889,26 €
2036	1 926 988,40 €	639 541,50 €	45 906,39 €	685 447,89 €

2037	1 287 446,89 €	490 077,76 €	29 865,69 €	519 943,45 €
2038	797 369,13 €	397 369,49 €	17 598,08 €	414 967,57 €
2039	399 999,64 €	233 333,16 €	7 287,50 €	240 620,66 €
2040	166 666,48 €	166 666,48 €	2 291,67 €	168 958,15 €
	14 480 671,48	1 850 198,30		16 330 869,78

RÉCAPITULATIF GLOBAL 2025

		Investissement	Fonctionnement	Ensemble
RECETTES	Résultats reportés	301 048,52	195 225,35	496 273,87
	Opérations de l'exercice	7 838 108,21	16 275 586,73	24 113 694,94
	TOTAL	8 139 156,73 €	16 470 812,08 €	24 609 968,81 €
DEPENSES	Résultats reportés			0,00
	Opérations de l'exercice	6 638 307,26	13 750 911,63	20 390 694,13
	TOTAL	6 638 307,26 €	13 750 911,63 €	20 390 694,13 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	Excédent	1 500 849,47 €	2 719 900,45 €	4 219 274,68 €
	Déficit			

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN




Le Maire,

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-2.4

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET PORTS – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur concernant le Compte Financier Unique du budget des ports pour l'année 2025 de la Ville de Fouesnant ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget des ports de la Ville de Fouesnant;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire ou son adjoint aux finances. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : M. Esnault, M. Lintanf, Mme Etesse et 4 contre : M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, Mme Savina) :

- ↳ APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget des ports de la Ville de Fouesnant,
- ↳ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Compte Financier Unique 2025 du budget des ports de la Commune de Fouesnant est arrêté comme suit :

A la section d'exploitation à la somme de :

- 414 784,09 € en recettes totales,
- 318 680,95 € en dépenses totales.

Le résultat de l'exercice 2025 présente **un solde positif de 96 103,14 €** (contre 101 368,70 € en 2024).

A la section d'investissement à la somme de :

- 134 232,20 € en recettes totales,
- 124 930,53 € en dépenses totales.

Le résultat cumulé de la section d'investissement **est de – 9 301,67 €** au terme de l'année 2025.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DÉPENSES

A.1- les dépenses réelles

- **Chapitre 011 charges à caractère générales s'élèvent à 117 212,86 €.**
Elles sont constituées majoritairement de l'entretien des mouillages via le marché conclu avec une entreprise spécialisée pour 76 800 € et de l'AOT pour 18k € environ.
- **Chapitre 012 charges de personnel, 70 000 € :** les salaires des agents sont d'abord versés par le budget communal qui refacture au budget des ports le coût des ressources humaines de l'activité.
- **Chapitre 66 charges financières, 13 158,56 € :** ce chapitre enregistre le remboursement des intérêts d'emprunt. La charge de la dette baisse de manière régulière puisqu'aucun nouvel emprunt a été contracté.
- **Chapitre 69 impôts sur les bénéfiques et assimilés : 33 379 €.** Le budget des ports étant érigé en SPIC, les recettes sont soumises à l'impôt sur les bénéfiques. Depuis que la redevance de débarquement est intégralement reversée à ce budget, le montant de l'imposition a augmenté. Néanmoins la somme payée en 2025 comprend une régularisation de l'imposition 2024. Elle sera donc moindre à l'avenir.

A.2- les dépenses d'ordre

- **Chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre section :** pour 84 930,53 €, ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements.

B- LES RECETTES

B.1 - les recettes réelles

- **Chapitre 70 : produits des services,** est stable pour 341 401,30 €. Il enregistre la location des mouillages pour 197 817,01 € et la redevance de débarquement pour 143 584,29 €.
- **Chapitre 75 : autres produits de gestion courante.** 128 € pour de la vente de ferraille.
- **Chapitre 76 : produits financiers.** Le fond de soutien à la sortie des emprunts à risque pour 1 508,37 €.

- **Chapitre 002 résultat antérieur reporté pour 61 368,70 €.** Constitué de l'excédent 2024.

B.2- les recettes d'ordre

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section,** ce chapitre est réservé aux amortissements des subventions d'équipements, qui sont amorties selon les mêmes conditions que les biens auxquels celles-ci se rapportent. En 2025, le montant des amortissements de subvention est de 10 377,72 €.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

C- LES DÉPENSES

C.1- les dépenses réelles

- **Les dépenses d'équipement atteignent 18 100 € :** elles ont permis de remplacer 55 tubes de bouées de corps-morts et une étude bathymétrique.
- **Enfin le déficit n-1 pour 24 366,30 €**

C.2- les dépenses d'ordre

- **Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section,** ce chapitre est réservé aux amortissements des subventions d'équipements, qui sont amorties selon les mêmes conditions que les biens auxquels celles-ci se rapportent. En 2025, le montant des amortissements de subvention est de 10 377,72 €. Ce chapitre s'équilibre avec les recettes d'ordre du chapitre 042 de la section de fonctionnement.

D- LES RECETTES

D.1 - les recettes réelles

- **Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves.** Ici la seule recette réelle du budget pour 40 000 €, constituée de l'affectation du résultat de fonctionnement 2024.

D.2 - les recettes d'ordre

- **Chapitre 040 opération d'ordre entre section :**
Pour 84 930,53 €, ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements. Il est le pendant du chapitre 042 en dépense de fonctionnement.

E-LA DETTE

Suivie au chapitre 16, en dépenses comme en recettes. Le capital restant dû au 31/12 est de 509 328,89 €.

Le capital remboursé en 2025 s'élève à 81 388,18 €.

Profil d'extinction de la dette et tableau d'amortissement des emprunts au 31/12/2025.



Période	CRD au 01/01	Echéance		
		Capital	Intérêt	Total
2025	590 717,07 €	81 388,18 €	13 349,66 €	94 737,84 €
2026	509 328,89 €	76 759,94 €	11 207,01 €	87 966,95 €
2027	432 568,96 €	64 421,51 €	9 299,53 €	73 721,04 €
2028	368 147,45 €	58 552,38 €	7 929,60 €	66 481,98 €
2029	309 595,07 €	49 142,29 €	6 760,33 €	55 902,62 €
2030	260 452,77 €	44 305,44 €	5 889,07 €	50 194,51 €
2031	216 147,33 €	40 360,99 €	5 108,37 €	45 469,36 €
2032	175 786,34 €	36 804,97 €	4 379,03 €	41 184,00 €
2033	138 981,38 €	32 418,49 €	3 663,94 €	36 082,43 €
2034	106 562,88 €	27 476,82 €	2 997,42 €	30 474,24 €
2035	79 086,06 €	21 577,56 €	2 360,07 €	23 937,63 €
2036	57 508,49 €	22 513,06 €	1 711,15 €	24 224,21 €
2037	34 995,44 €	19 733,14 €	1 023,65 €	20 756,79 €
2038	15 262,30 €	15 262,30 €	450,52 €	15 712,82 €
		590 717,08	76 129,35	666 846,43

RÉCAPITULATIF GLOBAL 2025

		Investissement	Exploitation	Ensemble
RECETTES	Résultats reportés		61 368,70	61 368,70
	Opérations de l'exercice	124 930,53	353 415,39	478 345,92
	TOTAL	124 930,53 €	414 784,09 €	539 714,62 €
DEPENSES	Résultats reportés	24 366,30		24 366,30
	Opérations de l'exercice	109 865,90	318 680,95	428 546,85
	TOTAL	134 232,20 €	318 680,95 €	452 913,15 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	Excédent		96 103,14 €	86 801,47 €
	Déficit	-9 301,67 €		

Fouesnant, le 22 avril 2026


La Secrétaire de séance

Le Maire,

Clarisse MORVAN




Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026 Délibération n° 202604-2.5

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET LOTISSEMENT MANER KER ELO – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur du Compte Financier Unique du budget du lotissement communal Maner Ker Elo pour l'année 2025 de la Ville de Fouesnant ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement communal Maner Ker Elo de la Ville de Fouesnant ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire ou son adjoint aux finances. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Après en avoir délibéré, à la majorité : (7 abstentions : M. Esnault, Mme Etesse, M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, M. Lintanf, Mme Savina)

- ↳ APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget lotissement communal Maner Ker Elo de la Ville de Fouesnant,
- ↳ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A la section de fonctionnement à la somme de :

- 390 067,53 € en recettes totales,
- 64 507,00 € en dépenses totales.

Le résultat de l'exercice 2025 présente **un solde positif de 325 560,53 €** (contre 304 282,53 € en 2024).

A la section d'investissement à la somme de :

- 64 507,00 € en recettes totales,
- 64 507,00 € en dépenses totales.

Le résultat cumulé de la section d'investissement **est de 0,00€** au terme de l'année 2025.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DÉPENSES

- Les dépenses de fonctionnement sont uniquement constituées des opérations de la comptabilisation des stocks de terrains, il s'agit d'écritures d'ordre entre section pour 64 507 € au chapitre 042.

B- LES RECETTES

Les recettes d'un montant de 390 067,53 € sont réparties entre le :

- Chapitre 70 : produits des services : vente de terrains pour 85 785 €,

Et le

- Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté : pour 304 282,53 €.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

C- LES DÉPENSES

- Les dépenses pour 64 507 € résultent du résultat négatif n-1 de la section d'investissement.

D- LES RECETTES

- Chapitre 040 opération d'ordre entre section : pour 64 507,00€ sont la contrepartie du chapitre 042 en section de fonctionnement et concerne le stock de terrain.

RÉCAPITULATIF GLOBAL 2025

		Investissement	Fonctionnement	Ensemble
RECETTES	Résultats reportés		304 282,53	304 282,53
	Opérations de l'exercice	64 507,00	85 785,00	150 292,00
	TOTAL	64 507,00 €	390 067,53 €	454 574,53 €
DEPENSES	Résultats reportés	64 507,00		64 507,00
	Opérations de l'exercice		64 507,00	64 507,00
	TOTAL	64 507,00 €	64 507,00 €	129 014,00 €
RESULTATS DE L'EXERCICE	Excédent	0,00 €	325 560,53 €	325 560,53 €
	Déficit			

2025				
------	--	--	--	--

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Le Maire,

Clarisse MORVAN



Bruno MERRIEN

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-2.6

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Étaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET LOTISSEMENT BOC'H LOGOT – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur du Compte Financier Unique du budget du lotissement communal de Boch Logot pour l'année 2025 de la Ville de Fouesnant ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget du lotissement communal de Boch Logot de la Ville de Fouesnant ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire ou son adjoint aux finances. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Après en avoir délibéré à la majorité (7 abstentions : M. Esnault, Mme Etesse, M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, M. Lintanf, Mme Savina) :

- ↳ APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget du lotissement communal de Boch Logot de la Ville de Fouesnant,
- ↳ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A la section de fonctionnement à la somme de :

- 12 € en recettes totales,
- 0 € en dépenses totales.

Le résultat de l'exercice 2025 présente **un solde positif de 12 €** (identique à 2024)

A la section d'investissement à la somme de :

- 0 € en recettes totales,
- 203 063,47 € en dépenses totales.

Le résultat cumulé de la section d'investissement **est de – 203 063,47 €** au terme de l'année 2025.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DÉPENSES

Les lots étant tous vendus, il n'y a plus d'écritures à passer. Les dépenses sont à 0 €

B- LES RECETTES

Les recettes d'un montant de 12 € proviennent du résultat de fonctionnement 2024.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

C- LES DÉPENSES

- Les dépenses pour 203 063,47 € résultent du résultat négatif n-1 de la section d'investissement.

D- LES RECETTES

Ces recettes représentent la contrepartie des dépenses de fonctionnement, qui sont nulles en 2025. Il n'y a pas lieu d'enregistrer de recettes d'investissement.

RÉCAPITULATIF GLOBAL 2025

		Investissement	Exploitation	Ensemble
RECETTES	Résultats reportés		12,00	12,00
	Opérations de l'exercice			0,00
	TOTAL		12,00 €	12,00 €
DEPENSES	Résultats reportés	203 063,47		203 063,47
	Opérations de l'exercice			0,00
	TOTAL	203 063,47 €	0,00 €	203 063,47 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	Excédent		12,00 €	-203 051,47 €
	Déficit	-203 063,47 €		

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Le Maire,

Clarisse MORVAN



Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-2.7

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET PRODUCTION ET REVENTE D'ENERGIE – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'article L 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur du Compte Financier Unique du budget de production et de revente d'énergie pour l'année 2025 de la Ville de Fouesnant ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget de production et de revente d'énergie de la Ville de Fouesnant ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant que l'approbation des comptes de la collectivité territoriale est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté selon le cas par le maire ou son adjoint aux finances. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Après en avoir délibéré, à la majorité : (7 abstentions M. Esnault, Mme Etesse, M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, M. Lintanf, Mme Savina) :

- ↳ APPROUVE le Compte Financier Unique 2025 du budget de production et de revente d'énergie de la Ville de Fouesnant,
- ↳ DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

A la section d'exploitation à la somme de :

- 58 492,67 € en recettes totales,
- 13 148,90 € en dépenses totales.

Le résultat de l'exercice 2025 présente **un solde positif de 45 343,77 €** (contre 36 287,31 € en 2024)

A la section d'investissement à la somme de :

- 49 424,60 € en recettes totales,
- 1 000 € en dépenses totales.

Le **résultat cumulé** de la section d'investissement **est de 48 424,60 €** au terme de l'année 2025.

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DÉPENSES

A.1- les dépenses réelles

- Chapitre 011 charges à caractère générales s'élèvent à 1 828,90 €.

Elles sont constituées des honoraires du cabinet comptable pour l'établissement de la liasse fiscale, 540 € et d'une redevance pour l'utilisation du réseau électrique d'ENNEDIS 1 288,90 €.

A.2- les dépenses d'ordre

- **Chapitre 042 Opérations d'ordre transfert entre section** : pour 9 980 €, ce chapitre comptabilise les dotations aux amortissements.

B- LES RECETTES

B.1 - les recettes réelles

- **Chapitre 70 : produits des services**, est en légère augmentation (+1 591 €) avec un total de produits de la vente d'électricité de 21 205,36 €.
- **Chapitre 002 résultat antérieur reporté pour 36 287,31 €**, est constitué de l'excédent 2024.

B.2- les recettes d'ordre

- **Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre section**, ce chapitre est réservé aux amortissements des subventions d'équipements, qui sont amorties selon les mêmes conditions que les biens auxquels celles-ci se rapportent. En 2025, le montant des amortissements de subvention est de 1 000 €.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

C- LES DÉPENSES

Les dépenses de cette section ne concernent que le **Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre section**, ce chapitre est réservé aux amortissements des subventions d'équipements, qui sont amorties selon les mêmes conditions que les biens auxquels celles-ci se rapportent.

En 2025, le montant des amortissements de subvention est de 1 000 €. Ce chapitre s'équilibre avec les recettes d'ordre du chapitre 042 de la section de fonctionnement.

D- LES RECETTES

D.1 - les recettes réelles

- **Chapitre 001 résultat antérieur reporté**. Ici la seule recette réelle du budget pour 39 444,60 € est constituée par le résultat d'investissement 2024.

D.2 - les recettes d'ordre

- **Chapitre 040 opération d'ordre entre section** :

Pour 9 980 € ce chapitre enregistre les dotations aux amortissements. Il est le pendant du chapitre 042 en dépense de fonctionnement.

RÉCAPITULATIF GLOBAL 2025

		Investissement	Fonctionnement	Ensemble
RECETTES	Résultats reportés	39 444,60	36 287,31	75 731,91
	Opérations de l'exercice	9 980,00	22 205,36	32 185,36
	TOTAL	49 424,60 €	58 492,67 €	107 917,27 €
DEPENSES	Résultats reportés			0,00
	Opérations de l'exercice	1 000,00	13 148,90	14 148,90
	TOTAL	1 000,00 €	13 148,90 €	14 148,90 €
RESULTATS DE L'EXERCICE 2025	Excédent	48 424,60 €	45 343,77 €	93 768,37 €
	Déficit			

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN




Le Maire,

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-2.8

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Étaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget général,

Vu l'approbation du CFU 2025 par le Conseil Municipal le 21 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité : (2 abstentions : Mme Etesse, M. Lintanf et 4 contre : M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, Mme Savina) :

↳ DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget communal comme suit :

En section de fonctionnement :

- Les recettes totales de l'année s'élèvent à **16 470 812,08 €**,
- Les dépenses totales de l'année s'élèvent à **13 750 911, 63 €**.

Le résultat de l'exercice 2025 présente un **solde positif de 2 719 900,45 €**.

En section d'investissement :

- Les recettes totales de l'année s'élèvent à **7 838 108,31 €**,
- Les dépenses totales de l'année s'élèvent à **6 638 307,26 €**.

Le résultat cumulé de la section d'investissement **est de 1 500 849,47 €** au terme de l'année 2025.

Les restes à réaliser 2025 :

- En dépense : **1 881 290,16 €**,
- En recette : **466 758,36 €**.

Soit un solde de -1 414 531,80 €.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 de **2 718 425,21 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après

SITUATION GENERALE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PRINCIPAL

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2025

Solde d'exécution d'investissement sur le compte 001	1 500 849,47 €
Restes à réaliser en dépenses	-1 881 290,16 €
Restes à réaliser en recettes	466 758,36 €

Financement de la section d'investissement **86 317,67 €**

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025

Résultat de l'exercice	2 719 900,45 €
------------------------	----------------

Résultat à affecter **2 719 900,45 €**

AFFECTATION SUR EXERCICE 2026

En report en section de fonctionnement sur le compte 002	219 900,45 €
En réserve en section d'investissement sur le compte 1068	2 500 000,00 €

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

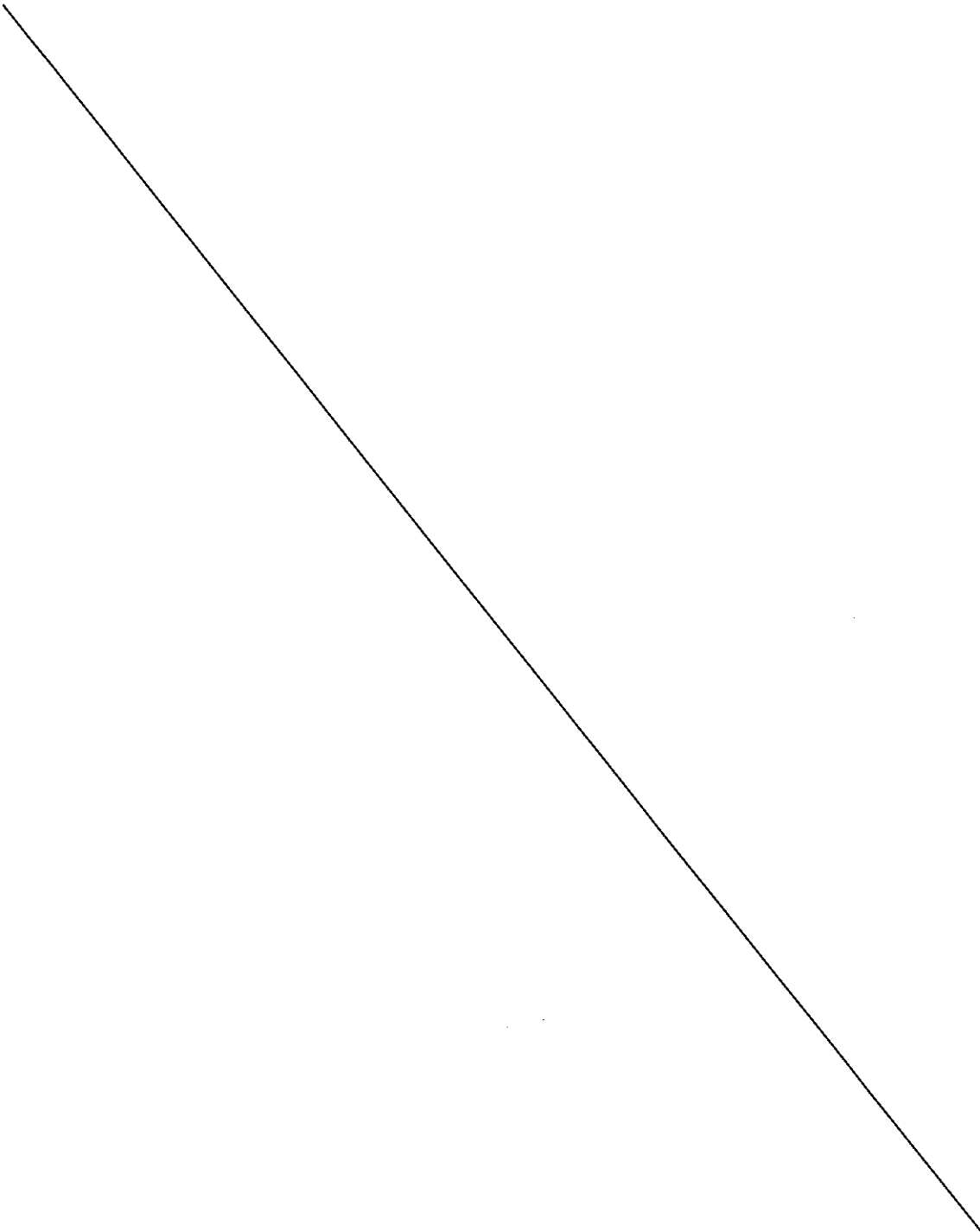


Clarisse MORVAN

Le Maire,

Bruno MERRIEN

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-20260428-DE



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026 Délibération n° 202604-2.9

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET DES PORTS – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2025

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur concernant l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget des ports,

Vu l'approbation du CFU 2025 par le Conseil Municipal le 21 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : Mme Etesse, M. Lintanf et 4 contre M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, Mme Savina)

↳ DECIDE d'affecter les résultats de l'exercice 2025 du budget des ports comme suit :

En section d'exploitation :

- Les recettes totales de l'année s'élèvent à **414 784,09 €**,
- Les dépenses totales de l'année s'élèvent à **318 680,95 €**.

Le résultat de l'exercice 2025 présente un **solde positif de 96 103,14 €**.

En section d'investissement :

- Les recettes totales de l'année s'élèvent à **134 232,20 €**,
- Les dépenses totales de l'année s'élèvent à **124 930,53 €**.

Le résultat cumulé de la section d'investissement **est de - 9 301,67 €** au terme de l'année 2025.

Les restes à réaliser 2025 :

- En dépense : **40 125 €**,
- En recette : **0,00€**.

Soit un solde de -40 125 €.

Au regard de ces éléments, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2025 de **96 103,14 €** conformément au tableau de reprise des résultats ci-après :

SITUATION GENERALE - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025	
AFFECTATION DU RESULTAT - BUDGET PORTS	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT 2025	
■ Solde d'exécution d'investissement sur le compte 001	-9 301,67 €
■ Restes à réaliser en dépenses	-40 125,00 €
■ Restes à réaliser en recettes	0,00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-49 426,67 €
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025	
■ Résultat de l'exercice	96 103,14 €
Résultat à affecter	96 103,14 €
AFFECTATION SUR EXERCICE 2026	
■ En report en section de fonctionnement sur le compte 002	0,00 €
■ En réserve en section d'investissement sur le compte 1068	96 103,14 €

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

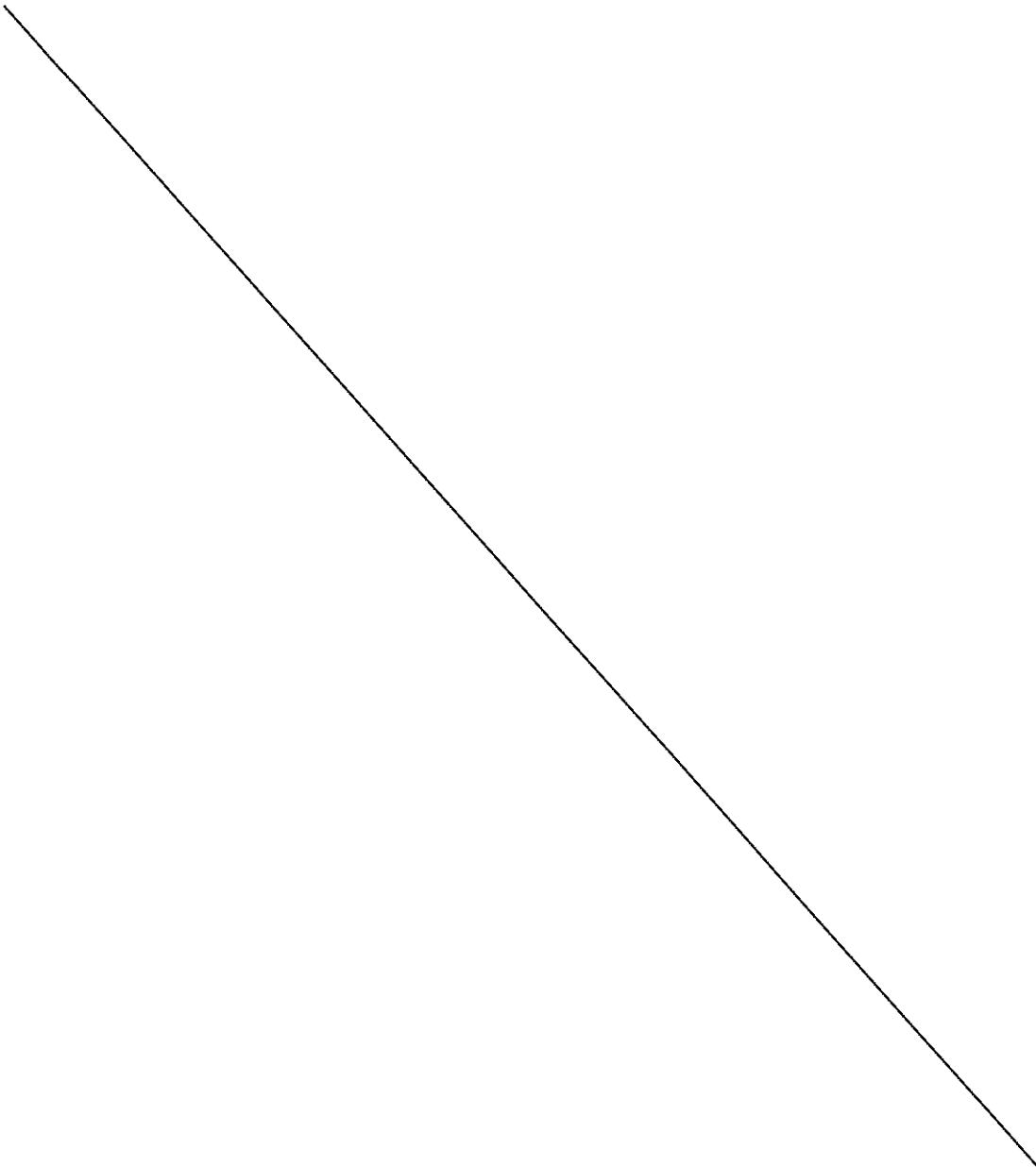


Clarisse MORVAN

Le Maire,

Bruno MERRIEN

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-20260429-DE





CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026 Délibération n° 202604-2.10

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Étaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur concernant le Budget Supplémentaire 2026 du budget principal de la Ville de Fouesnant ;

Vu l'approbation du CFU et l'affectation des résultats 2025 par le Conseil Municipal le 21 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 contre : M. Esnault, Mme Etesse, M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, M. Lintanf, Mme Savina) :

- ↳ ADOPTE dans les conditions suivantes le Budget Supplémentaire 2026 du budget principal de la Ville de Fouesnant,

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DÉPENSES

- **Chapitre 011 charges à caractère générales.** : Un ajustement des dépenses des services est nécessaire pour 92 050 €.

Cela concerne, en raison du contexte géopolitique mondial, le carburant + 25k€, Les transports et activités pour l'ALSH, l'installation d'un dispositif de récupération des déchets sur les avaloirs d'eau pluviale, la piste de roller du marché de Noël pour 48 000 € auparavant supportée par le budget de l'OMT.

- **Chapitre 65 autres charges de gestion courantes** : une diminution de 11 000€ sur les comptes relatifs aux indemnités des élus suite aux délibérations n° 202603-2-9.2 et 202603-2-9.5 du conseil municipal du 21 mars 2026.
- **Chapitre 68 dotation aux provisions** : un ajustement de la provision de + 2 560 € pour créances irrécouvrables en raison de l'augmentation du reste à recouvrer.

B- LES RECETTES

- **Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté** : nous pouvons compter sur 219 900,45 €, soit le solde de l'excédent 2025 après l'affectation de 2,5M€ en section d'investissement votée précédemment. La fiscalité locale a été revue au regard de l'état 1259, soit 26 k€ en moins.
- **Chapitre 78 Reprise sur provision**, pour 6 889 € en raison de la diminution du nombre de jours épargnés par les agents sur leurs CET.

Les recettes et les dépenses nouvelles ainsi constituées permettent de prévoir un virement à la section d'investissement - chapitre 023- de 117 051,45 €.

En section de fonctionnement, le BS 2026 s'élève à 200 661,45 €, soit une faible variation par rapport au BP.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

C- LES DÉPENSES

Nature	Libellé	BP 2026	RAR 2025	Ins Nouvelles 2026	TOTAL 2026
001	Solde exécution invest. reporté	-		-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	14 300,00		-	14 300,00
13	Subventions d'investissement			-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000,00		-	1 800 000,00
20	Immobilisations incorporelles	15 000,00	2 784,00	-	17 784,00
21	Immobilisations corporelles	30 000,00		355 000,00	385 000,00
23	Immobilisations en cours	-		-	-
26	Participations et créances rattachées	-		-	-
27	Autres immobilisations financières	-		-	-
	PAS D'OPERATION	1 859 300,00	2 784,00	355 000,00	2 217 084,00
104	COMMISSIONS - MISE EN SÉCURITÉ	15 000,00	-	50 000,00	65 000,00
107	CENTRE DE LOISIRS DU QUINQUIS	10 000,00	-	4 910,00	14 910,00
109	ETUDE RÉVISION DU PLU	5 000,00	76 649,10	-	81 649,10
111	BATIMENT OMT KERNEVELECK	-	-	-	-
112	RESTAURANT SCOLAIRE KÉROURGUÉ	2 000,00	22 215,60	-	24 215,60
113	GARAGES COMMUNAUX	-	346 593,00	-	346 593,00
118	SANITAIRES PUBLICS	40 000,00	-	-	40 000,00
127	ARC INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	84 500,00	8 794,80	-	93 294,80
129	LA VAILLANTE SITE DE PENFOULIC	-	-	-	-
131	FORT CIGOGNE	-	-	-	-
132	LABEL A FAIRE	-	-	-	-
501	CINEMA	2 206 598,20	-	2 106 895,33	4 313 493,53
502	SALLES ASSOCIATIVES BREHOULOU	-	-	-	-
503	ACQUISITION FONCIERE BEG MEIL	-	-	-	-
504	BATIMENTS SCOLAIRES	89 900,00	10 549,49	-	100 449,49
505	ARCHIPEL DES GLENAN	6 000,00	-	-	6 000,00
506	MANIFESTATIONS	25 100,00	30 340,86	-	55 440,86
508	VOIRE MOBILITE DOUCE	250 000,00	193 382,05	78 500,00	521 882,05
509	POLE DU QUINQUIS	101 500,00	44 773,20	-	146 273,20
511	CENTRE ARTS CONGRÈS ARCHIPEL	194 750,00	3 974,49	-	198 724,49
513	TENNIS MUNICIPAUX	-	-	-	-
5130	PISTES DE PADEL BREHOULOU	1 422 000,00	-	-	1 422 000,00
518	EGLISE	119 000,00	4 171,44	-	123 171,44
530	SIGNALISATION	80 000,00	1 455,96	-	81 455,96
531	VOIRE COMMUNALE	436 000,00	794 292,09	4 753,79	1 235 045,88
533	POSTES DE SECOURS SUR PLAGES	16 000,00	-	4 910,00	11 090,00
534	EQUIPEMENTS CAPITAINERIE ET PORTS	20 100,00	-	-	20 100,00
535	MAIRIE	58 000,00	17 129,93	6 000,00	81 129,93
539	TERRAINS DE FOOTBALL	36 000,00	81 367,25	2 220,00	119 587,25
541	POLE DE KÉROURGUÉ	30 700,00	396,00	-	31 096,00
542	RÉSEAUX EAUX PLUMALES	100 000,00	40 626,95	50 000,00	190 626,95
547	SER MUNICIPAL SERVICE TECHNIQUES	136 350,00	72 497,40	40 000,00	248 847,40
551	CHAPELLES	-	-	-	-
556	IMMEUBLE ADMINISTRATIF BEG-MEIL	26 400,00	6 600,00	-	33 000,00
559	ILE SAINT-NICOLAS	12 000,00	1 487,55	-	13 487,55
561	CIMETIÈRE FUNÉRAIRIUM	40 000,00	36 209,00	-	76 209,00
577	MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX	30 000,00	85 000,00	-	115 000,00
580	CENTRE NAUTIQUE CAP COZ	-	-	-	-
586	TERRAIN DE LOISIRS BRÉHOULOU	-	-	-	-
597	LE TENNIS DE TABLE CHÂTEAU D'EAU	5 000,00	-	10 000,00	15 000,00
	OPERATIONS	6 490 430,00	1 878 506,16	2 348 369,12	9 824 773,48
	Total Dépenses réelles	8 349 730,00	1 881 290,16	2 703 369,12	12 934 389,28
	Total Dépenses réelles hors AP/CP	4 745 600,00		596 473,79	7 223 363,95
	Virement à la section de fonctionnement	-	-	-	-
040	Opérations ordre transf. entre sections	32 970,00	-	-	32 970,00
041	Opérations patrimoniales	1 000 000,00	-	-	1 000 000,00
	Total Dépenses d'ordre	1 032 970,00	-	-	1 032 970,00
	Total Dépenses	9 382 700,00	1 881 290,16	2 703 369,12	13 967 359,28

C.1 – les dépenses supplémentaires

Les évolutions majeures sont :

- **Chapitre 21** : le terrain Kernevez en prévision de la régularisation des opérations : **355 000 €**,
- **Opération 504** : travaux et matériel pour l'extension de la vidéoprotection au Roudou Bas et remplacement du matériel à la cale de Beg Meil : **50 000 €**,
- **Opération 501** : un complément pour le cinéma afin d'atteindre les crédits de paiements 2026 prévus à l'AP/CP : **2 106 895,33 €**,
- **Opération 508** : un ajout de crédit pour la réalisation de pistes cyclables route du Port : **78 500 €**,
- **Opération 531** : des crédits supplémentaires en prévision de travaux nécessaires à la suite des intempéries de l'hiver qui ont substantiellement dégradé les voiries communales : **4 753,79 €**,
- **Opération 542** : des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales rendu nécessaires à Ty Glas-Rosnabat et divers ouvrages : **50 000 €**,
- **Opération 547** : l'aménagement d'une aire de jeux, avec bancs sur l'espace vert jouxtant l'école de Kérourgué : **40 000 €**,
- **Opération 597** : l'installation d'un système d'accès au bâtiment du tennis de table avec contrôle électronique : **10 000 €**.

Pour un total de dépenses additionnelles de 2 703 369,12 €.

C.1 – les restes à réaliser

Opé	Nature	Libellé	REPORTS
109	202	diagnostic agricole 2021 fousnant-plu	936,00
	202	mission d'etude evaluation environnementale- plu	14 328,00
	202	convention d'assistance juridique plu	9 600,00
	202	plu - elaboration du plan local d'urbanisme	31 578,00
	202	avenant 1 plu - elaboration du plan local de l'urbanisme	4 650,00
	202	actualisat° frame verte et bleue & realisat° oap "continuités ecologiques"	2 390,10
	202	realisation du dossier espaces boisés classes	3 087,00
	202	mise a jour zonage eaux pluviales - plu	10 080,00
112	21318	fourniture et pose de stores enrouleurs - rest scolaire	10 167,60

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 029-212900583-20260422-202604210-DE

	2181	fresque murale interieure - restaurant scolaire se	12 048,00
113	2115	acquisition parking sous sol impasse armor	346 593,00
127	2051	logiciel systeme d'informaton familles concerto 7 - alsh	600,00
	21831	materiel - notre dame tne ferrit numq educ	360,00
	21831	materiel - notre dame tne ferrit numq educ	7 834,80
504	21312	plafond acoustque - ecole la garenne	8 037,60
	2188	lot de 10 coussins couleurs - eco kerourgue	2 511,89
506	2313	lot7 construction d'un hangar de remisage	10 842,83
	2031	mo creation hangar de remisage a park c'hastel	957,01
	2315	raccordement installation product° photovoltaique - hangar manifestations	18 541,02
508	2151	amenag avenue de la pointe du cap coz	99 709,09
	2031	leve topo et mission mo vrd - amenagmt hent roudou	5 040,00
	2031	leve topo et mission mo vrd - amenagmt route du port - cap coz	12 180,00
	2031	leve topo et mission mo vrd - amenagmt route du grand large - moustierlin	8 520,00
	2151	march bc n°6-2025 - hent roudou	67 932,96
509	2031	etude capacitaire - site du quinquis	7 854,00
	2031	etude capacitaire - site du quinquis	924,00
	2031	diagnostic complementaire amiante site quinquis	115,20
	2031	desamiantage demolit°bat situes au 24 chemin du quinquis parcelle cm52	35 880,00
511	2031	mo modification bureaux archipel	229,20
	2031	mo modification bureaux archipel	108,48
	2313	lot5 reamenagement bureau locaux de l'archipel	355,97
	2188	presse typographique - archipel	1 250,00
	2188	gong symphonique paiste diam 32" (81 cm)-conservatoire	2 030,84
518	2128	lisse complementaire sur gardes corps au pourtour de l'eglise st pierre	4 171,44
530	2315	annonce marche tvx signalisation horizontale 2026-2030	371,16
	2315	march a bc n°5-2025 - marquage octobre 2025	776,40
	2315	march a bc n°6-2025 - marquage rue de brehoulou	308,40

Opé	Nature	Libellé	REPORTS
531	2031	projet d'amenagement voie d'accès aux abords de l' archipel	14 400,00
	2031	mo amenagement voirie chateau d'eau, kerourgue.....	69 300,00
	2315	amenag boulevard urbain route de quimper rue de kerourgue	158 406,29
	2315	annonce prog revet superficiel 2026-2030	850,00
	2315	annonce marche modernisation de la voirie 2026-2030	850,00
	2315	tvx et amenagement d'une voie cyclable route de mestrezec	402 000,00
	2031	mo amenagement lotissement communal de maner ker elo	5 940,00
	2031	releve topo- etude amenagment landebec	3 420,00
	2315	mission mo amenagement descente du douric	10 980,00
	2315	amenagement descente du douric	18 324,00
	2315	march bc n°7-2025 - residence du douric	69 652,70

	2315	amenagement parking pose conteneurs maner ker elo	40 169,10
535	2188	fontaine aqa drink sip 30 - mairie	1 800,00
	21848	meubilier - salle du conseil municipal	12 449,66
	21848	fauteuils ergonomiques giroflex modele 40-8049 - s - serv rh	1 920,18
	21848	fauteuil ergonomique giroflex modele 40-849	960,09
539	2188	robot tondeuse automower am560 epos husqvarna type am560 epos - esp verts	8 216,45
	2128	remplacement main courante stade de foot	73 150,80
541	2313	verif installat° electriq - pole asso kerourgue	396,00
542	2033	annonce march tvx renov extension reseaux ep 2026-2030	375,88
	2315	bc 1-2025 - renouvellement du reseau ep - secteur rozambars	5 050,27
	2315	bc 2-2025 - extension du reseau ep - chemin de maez reun	35 200,80
547	2031	mo hangar espaces verts	66 048,00
	2031	mission ct - construction batiment espaces verts	3 816,00
	2031	mission sps - construction batiment espaces verts	2 633,40
556	2031	etude de faisabilite - bat administratif beg meil	6 600,00
559	21318	inst production eau chaude sanitaire capitainerie de st nicolas	936,49
	21318	travaux de plomberie sanitaires - capitainerie st nicolas	426,86
	21318	compl travaux de plomberie sanitaires - capitainerie st st nicolas	124,20
561	2128	exhumations 2025	3 715,00
	2128	creation caveau exhumations administratives	6 712,00
	2128	exhumations 2025	8 352,00
	21316	gravure suite migration columbarium	171,50
	2031	etude mo avant travaux - cimetiére	11 520,00
	21316	plaque de bronze 5x10 cm migration columbarium	145,00
	21316	gravure sur plaque de columbarium	455,00
	21316	gravure sur plaque de columbarium	206,50
577	2128	exhumation 340a 894-895a - travaux cimetiére	4 932,00
	2315	effacement de reseaux hameau de tregonnour	85 000,00
	2031	comp mission amo projet d'autoconsommation collective	2 784,00
total dépenses à reporter			1 881 290,16

LES RECETTES

D.1 - les recettes supplémentaires

Nature	Libellé	BP 2026	RAR 2025	Ins Nouvelles 2026	TOTAL 2026
001	Solde exécution invest. reporté			1500 849,47	1500 849,47
024	Produits des cessions d'immobilisations	475 000,00		-	475 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	910 000,00		2 500 000,00	3 410 000,00
13	Subventions d'investissement	-		-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	3 000 000,00		-	3 000 000,00
20	Immobilisations incorporelles	-		-	-
21	Immobilisations corporelles	-		-	-
26	Participations et créances rattachées	-		-	-
27	Autres immobilisations financières	-		-	-
	PAS D'OPERATION	4 385 000,00	-	4 000 849,47	8 385 849,47
104	COMMISSIONS - MISE EN SÉCURITÉ	-	50 000,00	-	50 000,00
107	CENTRE DE LOISIRS DU QUINQUIS	-	-	-	-
109	ETUDE RÉVISION DU PLU	-	-	-	-
111	BATIMENT OMT KERNÉVÉLECK	-	-	-	-
112	RESTAURANT SCOLAIRE KÉROURGÉ	-	-	-	-
113	GARAGES COMMUNAUX	-	-	-	-
13	Subventions d'investissement	-	-	-	-
127	PARC INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE	-	10 000,00	-	10 000,00
129	LA VAILLANTE SITE DE PENFOULIC	-	-	-	-
131	FORT CIGOGNE	346 200,00	221050,76	-	567 250,76
132	LABEL A FAIRE	-	-	-	-
501	CINEMA	790 000,00	-	-	790 000,00
502	SALLES ASSOCIATIVES BREHOULOU	-	-	-	-
503	ACQUISITION FONCIERE BEG MEIL	-	-	-	-
504	BATIMENTS SCOLAIRES	-	-	-	-
505	ARCHIPEL DES GLENAN	-	-	-	-
506	MANIFESTATIONS	-	-	-	-
508	VOIRIE MOBILITE DOUCE	-	30 000,00	-	30 000,00
509	POLE DU QUINQUIS	-	-	-	-
511	CENTRE ARTS CONGRÈS ARCHIPEL	-	4 270,00	-	4 270,00
513	TENNIS MUNICIPAUX	-	-	-	-
5130	PISTES DE PADEL BREHOULOU	350 000,00	-	-	350 000,00
518	EGLISE	-	-	-	-
530	SIGNALISATION	-	-	-	-
531	VOIRIE COMMUNALE	-	50 000,00	-	50 000,00
533	POSTES DE SECOURS SUR PLAGES	-	-	-	-
534	EQUIPEMENTS CAPITAINERIE ET PORTS	-	-	-	-
535	MAIRIE	-	1437,60	-	1437,60
539	TERRAINS DE FOOTBALL	-	-	-	-
541	POLE DE KÉROURGÉ	-	100 000,00	-	100 000,00
23	Immobilisations en cours	-	-	-	-
547	ATELIER MUNICIPAL SERVICE TECHNIQUES	-	-	-	-
551	CHAPELLES	-	-	-	-
556	IMMEUBLE ADMINISTRATIF BEG-MEIL	-	-	-	-
559	ILE SAINT-NICOLAS	-	-	-	-
561	CIMETIÈRE FUNÉRARUM	-	-	-	-
577	MISE EN SOUTERRAIN DES RÉSEAUX	-	-	-	-
580	CENTRE NAUTIQUE CAP COZ	-	-	-	-
586	TERRAIN DE LOISIRS BRÉHOULOU	-	-	-	-
597	SALLE TENNIS DE TABLE CHÂTEAU D'EAU	-	-	-	-
	PAS D'OPERATION	1486 200,00	466 758,36	-	1952 958,36
	Total Recettes réelles	5 871 200,00	466 758,36	4 000 849,47	10 338 807,83
	<i>Total Recettes réelles hors AP/CP</i>	<i>4 731 200,00</i>	<i>466 758,36</i>	<i>4 000 849,47</i>	<i>9 198 807,83</i>
021	Virement de la section de fonctionnement	1803 415,00	-	117 051,45	1920 466,45
040	Opérations ordre transf. entre sections	708 085,00	-	-	708 085,00
041	Opérations patrimoniales	1000 000,00	-	-	1000 000,00
	Total Recettes d'ordre	3 511 500,00	-	117 051,45	3 628 551,45
	Total Recettes	9 382 700,00	466 758,36	4 117 900,92	13 967 359,28

- **Chapitre 001** : le résultat antérieur reporté de la section : **1 500 849,47 €**,
- **Chapitre 10** : l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour **2,5M€**,
- **Chapitre 023** : le virement supplémentaire de la section de fonctionnement : **117 051,45 €**.

Pour un total de recettes supplémentaires de 4 117 900,92 €

D.2 - les restes à réaliser

Opé	Nature	Libellé	REPORTS
104	1313	videoprotection	50 000,00
127	1313	tne ogec deliberation 202504-6.4 du 8 avril 2025	5 893,00
	1318	tne deliberation 202504-6.4 du 8 avril 2025	4 107,00
131	1321	fort cigogne - restauration generale 6eme tranche de travaux	40 000,00
	1321	dsil 2020 amenagt fort cigogne tr opt 1	31 050,76
	1328	subvention total energie	150 000,00
508	13462	dsil - aménagement piste cyclable hent roudou	30 000,00
511	1312	subvention d'aquisitions de materiels sceniques 2025	4 270,00
531	1323	subvention pour aménagements cyclables - rue kerourgue	50 000,00
535	2188	remboursement fontaine a eau	1 437,60
541	13462	fonds d'acceleration de la transition ecologique dans le territoires - fonds vert	30 000,00
	13462	dsil renovation du batiment persicolaire de kerourgue	70 000,00
total recettes à reporter			466 758,36

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN




Le Maire,

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026 Délibération n° 202604-2.11

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET DES PORTS – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur concernant le Budget Supplémentaire 2026 du budget des ports de la Ville de Fouesnant ;

Vu l'approbation du CFU et l'affectation des résultats 2025 par le Conseil Municipal le 21 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 contre : M. Esnault, Mme Etesse, M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, M. Lintanf, Mme Savina) :

↳ ADOPTE dans les conditions suivantes le Budget Supplémentaire 2026 du budget des ports de la Ville de Fouesnant :

ANALYSE DE LA SECTION D'EXPLOITATION

A - LES DÉPENSES

Aucune dépense nouvelle n'est à inscrire en section d'exploitation.

B - LES RECETTES

Aucune recette nouvelle n'est à inscrire en section d'exploitation.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

C - LES DÉPENSES

Nature	Libellé	BP 2026	RAR 2025	Ins Nouvelles 2026	TOTAL 2026
001	Solde exécution invest. reporté	-		9 301,67	9 301,67
10	Dotations, fonds divers et réserves				-
13	Subventions d'investissement			-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	78 000,00		-	78 000,00
20	Immobilisations incorporelles		-	-	-
21	Immobilisations corporelles		-	-	-
23	Immobilisations en cours		-	-	-
	PAS D'OPERATION	78 000,00	-	9 301,67	87 301,67
124	Ports et Mouillages	23 500,00	40 125,00	46 676,47	110 301,47
	OPERATIONS	23 500,00	40 125,00	46 676,47	110 301,47
	Total Dépenses réelles	101 500,00	40 125,00	55 978,14	197 603,14
	Virement à la section de fonctionnement	-	-	-	-
040	Opérations ordre transf. entre sections	10 400,00		-	10 400,00
041	Opérations patrimoniales	-		-	-
	Total Dépenses d'ordre	10 400,00	-	-	10 400,00
	Total Dépenses	111 900,00	40 125,00	55 978,14	208 003,14

C.1 – les dépenses supplémentaires

Les évolutions sont :

- **Chapitre 001** : le résultat n-1 négatif : **9 301,67 €**,
- **Opération 124** : gros travaux de remplacement des chaines-mères : **46 676,47 €**.

Pour un total de dépenses additionnelles de 44 978,14 €.

C.2 – les restes à réaliser

Opé	Nature	Libellé	REPORTS
124	2031	Avant projet - Etude des solutions techniques de dragage	9 575,00
	2188	tous ports - bouées de corps-morts	30 550,00
total dépenses à reporter			40 25,00

D - LES RECETTES

Nature	Libellé	BP 2026	RAR 2025	Ins Nouvelles 2026	TOTAL 2026
001	Solde exécution invest. reporté	-		-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves			96 103,14	96 103,14
13	Subventions d'investissement				-
16	Emprunts et dettes assimilées	-		-	-
20	Immobilisations incorporelles		-	-	-
21	Immobilisations corporelles		-	-	-
	PAS D'OPERATION	-	-	96 103,14	96 103,14
124	Ports et Mouillages		-		
	PAS D'OPERATION	-	-	-	-
	Total Recettes réelles	-	-	96 103,14	96 103,14
021	Virement de la section de fonctionnement	17 185,00	-	-	17 185,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	94 715,00		-	94 715,00
041	Opérations patrimoniales	-		-	-
	Total Recettes d'ordre	111 900,00	-	-	111 900,00
	Total Recettes	111 900,00	-	96 103,14	208 003,14

D.1 - les recettes supplémentaires

- **Chapitre 10** : l'affectation du résultat de la section de fonctionnement pour **96 103,14 €**.

Pour un total de recettes supplémentaires de 96 103,14 €.

D.2 - les restes à réaliser

Il n'y a pas de reste à réaliser en recette.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Le Maire,

Clarisse MORVAN



Bruno MERRIEN

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026 Délibération n° 202604-2.12

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Étaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET LOTISSEMENT MANER KER ELO – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur concernant le Budget Supplémentaire 2026 du budget du lotissement de Maner Ker Elo de la Ville de Fouesnant ;

Vu l'approbation du CFU et l'affectation des résultats 2025 par le Conseil Municipal le 21 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 contre : M. Esnault, Mme Etesse, M. Lintanf et 4 abstentions : M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, Mme Savina)

↳ ADOPTE dans les conditions suivantes le Budget Supplémentaire 2026 du budget du lotissement de Maner Ker Elo de la Ville de Fouesnant,

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DÉPENSES

- **Au chapitre 67 Charges spécifiques**, il convient d'annuler l'ensemble des titres émis lors des ventes successives pour le montant TTC de celles-ci pour 1 379 426 €,
- **Au chapitre 65 autres charges de gestion courante** : 214 698,53 € de reversement de l'excédent au budget principal.

B- LES RECETTES

- **Chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté** : 325 560,53 €,
- **Chapitre 70 produits des services et ventes diverses** : nous inscrivons la vente de terrains pour son montant HT pour 1 268 564 €.

La TVA étant uniquement un flux financier sans opération budgétaire, elle est collectée lors des ventes et mise en attente de reversement sur un compte au Trésor. Une fois ces écritures passées et la déclaration de TVA faite, il suffira au SCG de verser la TVA due aux services fiscaux.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

N'ayant plus de stock de terrains, il n'y a plus d'opération en section d'investissement.

La section reste donc à 0,00€

Fouesnant, le 22 avril 2026

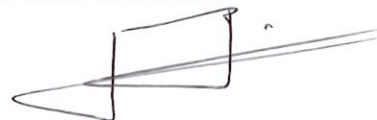
La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN



Le Maire,

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-2.13

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET LOTISSEMENT BOC'H LOGOT – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur concernant le Budget Supplémentaire 2026 du budget du lotissement communal de Boch Logot de la Ville de Fouesnant ;

Vu l'approbation du CFU et l'affectation des résultats 2025 par le Conseil Municipal le 21 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité (7 abstentions : M. Esnault, Mme Etesse, M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, M. Lintanf, Mme Savina) :

- ↳ ADOPTE dans les conditions suivantes le Budget Supplémentaire 2026 du budget lotissement de Boc'h Logot de la Ville de Fouesnant :

ANALYSE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A- LES DÉPENSES

- Afin de régulariser les écritures, il convient de reprendre **au chapitre 002 résultat de fonctionnement reporté**, le résultat global 2025 (fonctionnement + investissement) pour - 203 051,47 € au lieu du résultat de fonctionnement constaté au CFU 2025 de +12 €,
- **Au chapitre 65 autres charges de gestion courante** : 36 948,53 € de reversement de l'excédent au budget principal,
- **Au chapitre 042 opération de transfert entre section** : -12 € de régularisation des stocks par rapport à l'excédent de fonctionnement n-1.

B- LES RECETTES

- **Chapitre 70** : la vente de terrains pour 240 000 €
- **Au chapitre 042 opération de transfert entre section** : -12 € de régularisation des stocks par rapport à l'excédent de fonctionnement n-1.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

C- LES DÉPENSES

- **Au chapitre 040 opération de transfert entre section** : -12€ de régularisation des stocks par rapport à l'excédent de fonctionnement n-1.

D- LES RECETTES

- **Au chapitre 040 opération de transfert entre section** : -12€ de régularisation des stocks par rapport à l'excédent de fonctionnement n-1.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN



Le Maire,

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-2.14

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

BUDGET PRODUCTION ET REVENTE D'ÉNERGIE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission des Finances du 14 avril 2026 et la présentation du rapporteur concernant le Budget Supplémentaire 2026 du budget production et revente d'électricité de la Ville de Fouesnant ;

Vu l'approbation du CFU et l'affectation des résultats 2025 par le Conseil Municipal le 21 avril 2026,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, Mme Savina) :

- ↳ ADOPTE dans les conditions suivantes le Budget Supplémentaire 2026 du budget production et revente d'électricité de la Ville de Fouesnant :

ANALYSE DE LA SECTION D'EXPLOITATION

A- LES DÉPENSES

La seule dépense supplémentaire figure au

- **Chapitre 023 virement à la section investissement pour 45 343,77 €** provenant du résultant n-1.

B- LES RECETTES

Elle est donc équilibrée par le résultat de l'exercice précédent pour **45 343,77 €** au chapitre 002.

ANALYSE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

C- LES DÉPENSES

- **Chapitre 20 Immobilisations incorporelles : 93 768,37 €** sont ajoutés pour la réalisation d'études afin d'installer à l'avenir de nouveaux panneaux pour produire d'avantage d'énergie et ainsi réduire les charges de fonctionnement du budget général.

D- LES RECETTES

Cette nouvelle dépense est financée par :

- **Chapitre 001** : le résultat antérieur reporté de la section : **48 424,60 €**,
- **Chapitre 021** : le virement de la section d'exploitation : **45 343,77 €**.

Pour un total de recettes supplémentaires de 93 768,37 €

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN



Le Maire,

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026 Délibération n° 202604-2.15

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

FIXATION DES TARIFS ENFANCE / JEUNESSE / RESTAURATION, SALLES DU POLE KEROURGUE ET DU POLE D'ACTION CULTURELLE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026 / 2027

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la reconduction des tarifs communaux pour l'année 2026/2027 à l'identique des tarifs communaux de 2025/2026 pour les services spectacles, médiathèque, Conservatoire de Musique et de Danse, enfance/jeunesse, restauration et le pôle Kérourgué,

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions : M. Esnault, Mme Etesse, M. Lintanf) :

↳ Adopte les tarifs communaux, applicables à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 août 2027 pour les services spectacles, conservatoire, médiathèque et le service enfance / jeunesse / restauration et les salles de réunion du pôle Kérougué, comme figurant dans les tableaux annexés,

↳ Autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à émettre, le moment venu, les titres de recettes correspondants.


Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Le Maire,

Clarisse MORVAN

Bruno MERRIEN



REDEVANCES COMMUNALES 2026/2027

CULTURE

SPECTACLES					
Tarifs applicables pour la saison 2026/2027	A+	A	B	C	D
Plein	35 €	29 €	24 €	19 €	14 €
Réduit	31 €	26 €	20 €	17 €	12 €
Abonné	30 €	24 €	19 €	15 €	10 €
12-25 ans	15 €	15 €	15 €	13 €	8 €
- de 12 ans	8 €				
Spectacle évènement	-				
Carte abonné	18 €				

Les **bénéficiaires du tarif réduit** sont les étudiants, famille nombreuse, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, personnes handicapées, détenteurs de la carte Cézam et les groupes composés de dix personnes ou plus.

TARIFS SCOLAIRES appliqués pour les élèves assistant à un spectacle de l'Archipel dans le cadre d'un projet de leur établissement scolaire.

	2026/2027
maternelle et élémentaire	7 €
collégien et lycéen	9 €

ATELIERS DE PRATIQUE ARTISTIQUE - une heure	
	2026/2027
tarif plein	8 €
tarif réduit (moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, allocataires du RSA, étudiants,	6 €

MEDIATHEQUE	
Formule d'abonnement	Tarifs 2025 reconduits en 2026
Individuel au mois	8 € pour tous
Individuel à l'année	8 € pour les moins de 12 ans + assistant(e) maternel(le)
	18 € pour les 12/17 ans, les étudiants, les demandeurs d'emploi, les allocataires du RSA, les personnes handicapées
	28,00 € pour les plus de 18 ans
Familial à l'année	48,00 €
Divers	
remboursement DVD perdu/endommagé	35,00 €
boîtier CD simple	0,10 €
boîtier CD double	0,20 €
renouvellement d'une carte perdue	1,50 €

CONSERVATOIRE				
Tranche de revenus		Éveil musical - Jardin des Arts	Initiation Musique	Initiation Danse
A	De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)	130 €	234 €	147 €
B	De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)	146 €	264 €	164 €
C	De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)	162 €	291 €	182 €
D	De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)	170 €	308 €	192 €
E	De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)	188 €	338 €	212 €
F	De 5773 à 7214 (de 4 à 5 SMIC)	196 €	355 €	223 €
G	plus de 7215 € (plus de 5 SMIC)	212 €	387 €	241 €
Hors CCPF		235 €	428 €	267 €

PARCOURS MUSIQUE 1er cycle - PARCOURS DANSE 1er Cycle			
Tranche de revenus		Parcours Musique	Parcours Danse
A	De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)	302 €	208 €
B	De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)	340 €	233 €
C	De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)	376 €	259 €
D	De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)	396 €	274 €
E	De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)	435 €	302 €
F	De 5773 à 7214 (de 4 à 5 SMIC)	456 €	315 €
G	plus de 7215 € (plus de 5 SMIC)	493 €	344 €
Hors CCPF		823 €	421 €

Une remise de 10% est appliquée sur le montant total d'un double parcours (avec deux disciplines pratiquées)

PARCOURS MUSIQUE 2e cycle - PARCOURS DANSE 2e Cycle			
Tranche de revenus		Parcours Musique	Parcours Danse
A	De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)	332 €	229 €
B	De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)	374 €	256 €
C	De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)	414 €	285 €
D	De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)	436 €	302 €
E	De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)	479 €	332 €
F	De 5773 à 7214 (de 4 à 5 SMIC)	502 €	347 €
G	plus de 7215 € (plus de 5 SMIC)	543 €	378 €
Hors CCPF		905 €	463 €

Une remise de 10% est appliquée sur le montant total d'un double parcours (avec deux disciplines pratiquées)

PARCOURS MUSIQUE 3e cycle - PARCOURS DANSE 3e Cycle			
Tranche de revenus		Parcours Musique	Parcours Danse
A	De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)	365 €	229 €
B	De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)	393 €	256 €
C	De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)	456 €	285 €
D	De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)	480 €	302 €
E	De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)	528 €	332 €
F	De 5773 à 7214 (de 4 à 5 SMIC)	553 €	347 €
G	plus de 7215 € (plus de 5 SMIC)	597 €	378 €
Hors CCPF		995 €	463 €

Une remise de 10% est appliquée sur le montant total d'un double parcours (avec deux disciplines pratiquées)

PARCOURS INDIVIDUALISÉS					
Tranche de revenus		Instrument (avec ou sans FM)	Ensemble ou FM seule	Atelier vocal ou instrument	danse hors cursus
A	De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)	439 €	98 €	202 €	217 €
B	De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)	494 €	110 €	226 €	243 €
C	De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)	548 €	122 €	251 €	270 €
D	De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)	576 €	129 €	266 €	285 €
E	De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)	635 €	142 €	293 €	311 €
F	De 5773 à 7214 (de 4 à 5 SMIC)	664 €	149 €	306 €	327 €
G	plus de 7215 € (plus de 5 SMIC)	725 €	162 €	333 €	358 €
Hors CCPF		823 €	186 €	382 €	409 €

Tarif de vente du DVD présentant la captation vidéo réalisée lors d'un spectacle ou concert du Conservatoire : 12 €

Tarif pour usagers en pratique collective orchestrale (orchestre de chambre et orchestre d'harmonie) : 50 € (CCPF et hors CCPF, frais de dossier inclus)

Tarif pour la formation individualisée à la carte : 38 € l'heure de cours (habitants CCPF) et 55 € l'heure de cours (habitants hors CCPF)

Frais de dossier individuel : 20 €

Tarif annuel pour la location d'un instrument : 100 €

ENFANCE / RESTAURATION
Restaurant municipal

2025-2026 Propo. Sept 2026

Repas adulte		12,90 €	12,90 €
Repas enseignant et personnel de service des écoles Fouesnantaises		6,73 €	6,73 €
Repas Accueil de Jour		6,64 €	6,64 €
Repas ALSH		4,45 €	4,45 €
Repas adolescent ou pique-nique accompagnateur		4,79 €	4,79 €
Repas fourni aux enfants des crèches (base de 2874 à 3447 - smic de 2.5 à 3)		3,06 €	3,06 €
Séjour Saint-Nicolas des Glénan	Petit déjeuner	0,96 €	0,96 €
	Repas enfant midi	4,67 €	4,67 €
	Repas enfant soir	4,34 €	4,34 €
	Repas adulte midi	8,96 €	12,90 €
	Repas adulte soir	8,16 €	12,90 €
	Transport / repas journée	3,33 €	3,33 €

Transport scolaire

2025-2026 Propo. Sept 2026

Circuit FOUESNANT - par trimestre	1 enfant	44,52 €	44,52 €
	2 enfants	74,20 €	74,20 €
	3 enfants	89,04 €	89,04 €

Restauration scolaire

2025-2026 Propo. Sept 2026

Présence "non réservée"

De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)		2,62 €	2,62 €	3,93 €
De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)		2,76 €	2,76 €	4,14 €
De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)		2,91 €	2,91 €	4,37 €
De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)		3,06 €	3,06 €	4,59 €
De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)		3,20 €	3,20 €	4,80 €
> 5773 (SMIC sup. 4)		3,35 €	3,35 €	5,03 €

Accueil périscolaire - matin

2025-2026 Propo. Sept 2026

Présence "non réservée"

De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)		1,00 €	1,00 €	1,50 €
De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)		1,38 €	1,38 €	2,07 €
De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)		1,45 €	1,45 €	2,18 €
De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)		1,53 €	1,53 €	2,30 €
De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)		1,60 €	1,60 €	2,40 €
> 5773 (SMIC sup. 4)		1,67 €	1,67 €	2,51 €

Accueil périscolaire - soir

2025-2026 Propo. Sept 2026

Présence "non réservée"

De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)		1,34 €	1,34 €	2,01 €
De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)		1,74 €	1,74 €	2,61 €
De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)		1,84 €	1,84 €	2,76 €
De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)		1,96 €	1,96 €	2,94 €
De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)		2,05 €	2,05 €	3,08 €
> 5773 (SMIC sup. 4)		2,14 €	2,14 €	3,21 €

Accueil périscolaire - journée

2025-2026 Propo. Sept 2026

Présence "non réservée"

De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)		1,78 €	1,78 €	2,67 €
De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)		2,32 €	2,32 €	3,48 €
De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)		2,46 €	2,46 €	3,69 €
De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)		2,58 €	2,58 €	3,87 €
De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)		2,70 €	2,70 €	4,05 €
> 5773 (SMIC sup. 4)		2,84 €	2,84 €	4,26 €

ALSH - journée

2025-2026 Propo. Sept 2026

De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)		7,00 €	7,00 €
De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)		12,56 €	12,56 €
De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)		13,70 €	13,70 €
De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)		14,86 €	14,86 €
De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)		15,42 €	15,42 €
> 5773 (SMIC sup. 4)		15,99 €	15,99 €

ALSH - 1/2 journée sans

2025-2026 Propo. Sept 2026

De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)		3,95 €	3,95 €
De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)		7,43 €	7,43 €
De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)		7,99 €	7,99 €
De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)		8,56 €	8,56 €
De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)		9,14 €	9,14 €
> 5773 (SMIC sup. 4)		9,70 €	9,70 €

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

ALSH - 1/2 journée avec repas

2025-2026

Pro

Publié le

ID : 029-212900583-20260422-202604215-DE

De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)	4,00 €	12,00 €
De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)	11,41 €	12,56 €
De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)	12,00 €	13,13 €
De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)	12,56 €	13,70 €
De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)	13,13 €	
> 5773 (SMIC sup. 4)	13,70 €	

CAMPS DE PAQUES ET D'ÉTÉ - la journée

2025-2026

Propo. Sept 2026

2025-2026

Propo. Sept 2026

		ENFANT		ADOLESCENTS	
De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)	De 0 à 1919 (SMIC de 0 à 1.33)	14,00 €	14,00 €	14,00 €	14,00 €
De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)	De 1920 à 2886 (SMIC de 1.33 à 2)	18,60 €	18,60 €	18,60 €	19,60 €
De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)	De 2887 à 3608 (SMIC de 2 à 2.5)	23,20 €	23,20 €	23,20 €	25,20 €
De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)	De 3609 à 4329 (SMIC de 2.5 à 3)	27,80 €	27,80 €	27,80 €	30,80 €
De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)	De 4330 à 5772 (SMIC de 3 à 4)	32,40 €	32,40 €	32,40 €	36,40 €
> 5773 (SMIC sup. 4)	> 5773 (SMIC sup. 4)	37,00 €	37,00 €	37,00 €	42,00 €

KERAMBIGORN BEACH - petites et grandes vacances -

2025-2026

Propo. Sept 2026

Accueil plage 14h-17h / 8-11ans et 12-17ans	1,00 €	1,00 €
Tennis de table, football, tir à l'arc, course d'orientation / 8-11ans et 12-17ans et adultes	2,00 €	2,00 €
Gym plage, Zumba / 8-11ans et 12-17ans	1,00 €	1,00 €
Activités aquatiques (fit and palmes, aquagym, rando palmée, sirène, etc /	5,00 €	5,00 €
Initiation escalade / 8-11ans et 12-17ans et adultes	5,00 €	5,00 €

REDEVANCES COMMUNALES 2026/2027

LOCATION DE SALLES POLE KEROURGUE

	Tarif association du Pays Fouesnantais	Tarif réduit *	Tarif plein	Demi-journée
Salles de réunion				
Location salle 1 Kerneuc (rez de chaussée couleur jaune 78 m ²)	176,00 €	202,00 €	263,00 €	-20%
Location salle 2 Bot Coan (rez de chaussée couleur bleue 82 m ²)	176,00 €	202,00 €	263,00 €	-20%
Location salle 3 Kérambigorn (rez de chaussée 18 places max 32 m ²)	88,00 €	101,00 €	131,50 €	-20%
Location salle 4 Oiseaux (étage 160 m ²)	264,00 €	303,00 €	395,00 €	-20%

* Tarif réduit : entreprises Fouesnantaises, associations extérieures et organismes publics

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-7.1

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

FOURNITURES SCOLAIRES 2026

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✍️ fixe les crédits d'acquisition de fournitures scolaires destinées aux élèves de la commune pour 2026, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarif 2026
Elémentaires	40 € par élève
Maternelles	

✎ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Le Maire,

Clarisse MORVAN

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-7.2

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

ACTIVITES ET TRANSPORTS 2026

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

☞ fixe les crédits des activités et transports destinés aux élèves de la commune pour 2026 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Classes	Tarifs 2026
Elémentaires	30 € par élève
Maternelles	10 € par élève

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et, notamment, à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes.

Fouesnant, le 22 avril 2026

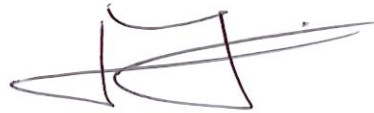
La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN



Le Maire,

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-7.3

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Étaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

ECOLE NOTRE DAME D'ESPERANCE – PARTICIPATION COMMUNALE 2026

Le Conseil Municipal,

Vu le nombre d'élèves domiciliés à Fouesnant et scolarisés à l'école Notre Dame d'Espérance, qui s'élève, en 2026, à 121 pour les classes élémentaires et 90 pour les classes maternelles,

Vu le montant des dépenses de fonctionnement relatives à l'externat des écoles publiques de la commune qui s'élève à 620,92 € par élève en classe élémentaire et 2 221,44 € par élève en classe maternelle,

Vu l'avis de la Commission et la présentation du rapporteur concernant la participation communale 2026 à l'école Notre Dame d'Espérance,

Après en avoir délibéré, à la majorité : (3 contre : M. Esnault, Mme Etesse, M. Lintanf)

↳ décide d'arrêter à la somme de **355 845,12 €** le montant de la participation communale pour 2026 à verser à l'OGEC de l'école Notre Dame d'Espérance, dont :

- **275 060,92 €** au titre du contrat d'association,
- **69 299,00 €** au titre de la convention pour la restauration scolaire,
- **4 530,00 €** au titre de la dotation pour les activités et transports périscolaires,
- **6 955,20 €** au titre de la dotation aux activités de voile scolaire,

↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision et notamment à mandater, le moment venu, les sommes correspondantes inscrites au budget primitif 2026.

Fouesnant, le 22 avril 2026


La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN



Le Maire,

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026 Délibération n° 202604-9.1

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

MISE EN PLACE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL (CST)

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L.251-5 et s. ainsi que ses articles R 252.30 et s.,

Vu l'arrêté interministériel du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant la mise en place du Comité Social Territorial (CST),

Considérant qu'un Comité Social Territorial doit être créé dans chaque collectivité employant au moins 50 agents,

Considérant que l'effectif constaté au 1^{er} janvier 2026 est compris entre 50 et 200 agents (164 agents),

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 ci-dessus sert à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel,

Considérant que la consultation des organisations syndicales est intervenue le 1^{er} avril 2026 soit 6 mois au moins avant la date du scrutin,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ fixe, le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 (et en nombre égal le nombre de représentants suppléants),
- ↳ décide, le maintien du paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants, soit 3 membres titulaires et 3 membres suppléants,
- ↳ décide, le recueil de l'avis des représentants de la collectivité sur l'ensemble des questions intéressant le comité social territorial,
- ↳ décide qu'aucune formation spécialisée n'est mise en place et que les questions intéressants l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail seront traitées en séance du Comité social territorial.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN



Le Maire,

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026 Délibération n° 202604-9.2

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

FORMATION DES ELUS

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2123-12 et suivants,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant le droit à la formation des élus ;

Considérant que dans les trois mois suivant son renouvellement, le conseil municipal est appelé à délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres. Il détermine les orientations et les crédits ouverts à ce titre ;

Considérant qu'un congé de formation d'une durée de 24 jours au total pour la durée du mandat est reconnu au bénéfice des membres du conseil municipal qui ont par ailleurs la qualité de salarié, et ce quel que soit le nombre de mandats détenus

Considérant que les pertes de revenu subies par l'élu salarié du fait de l'exercice de son droit à la formation sont compensées par la commune dans la limite de 21 jours par élu pour la durée du mandat et d'une fois et demie la valeur horaire du salaire minimum de croissance par heure ;

Considérant qu'il est proposé de fixer 2 axes prioritaires de formation :

- Les fondamentaux répondant aux besoins collectifs : le statut de l'élu, les fondamentaux de l'action publique locale, le budget et les finances locales, conduite de projet, etc.,
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions (finances publiques, et l'efficacité personnelle (prise de parole en public, la position de l'élu, bureautique et médias, etc.).

Considérant que, par ailleurs, le montant prévisionnel des dépenses de formation des élus ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux membres du conseil municipal (enveloppe indemnitaire plus majorations), sans que le montant réel des dépenses de formation ne puisse excéder 20 % du même montant ;

Considérant que les seuls les frais d'enseignement sont compris dans ce budget,

Considérant que les frais de formation incluant les frais de déplacement, de séjour et d'enseignement donnent droit à remboursement, et constituent une dépense obligatoire de la commune dès lors que l'organisme dispensateur est agréé par le ministère des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il est proposé d'inscrire 15 000 € à la ligne 65315,

Après en avoir délibéré, à la majorité (4 abstentions : M. Guillou, M. Jezequellou, Mme Le Floch, Mme Savina)

- ↳ décide de retenir les 2 axes de formation proposés,
- ↳ décide de valider le montant des crédits alloués à la formation des élus,
- ↳ autorise le Maire à prendre les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

- ↳ Précise que les formations relatives à l'exercice du mandat doivent être dispensées par un organisme agréé par le ministre des collectivités territoriales et que la prise en charge de la formation des élus sera subordonnée à une demande préalable de remboursement précisant l'objet de la formation et l'adéquation avec les fonctions électives exercées pour le compte de la collectivité, ainsi qu'à la fourniture d'un état des justificatifs de dépenses,

- ↳ Précise que les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'auront pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits seront affectés en totalité au budget de l'exercice suivant, sans pouvoir être reportés au-delà de l'année au cours de laquelle interviendra le renouvellement de l'assemblée délibérante.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Le Maire,

Clarisse MORVAN

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026 Délibération n° 202604-9.3

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'UN LOCAL A L'ASSOCIATION « ECHO DES VAGUES »

Le Conseil Municipal,

Vu la demande de l'association « Echo des vagues » sollicitant la mise à disposition d'un local de stockage pour une remorque et le matériel utilisé dans le cadre de ses activités associatives, notamment les praticables, l'éclairage, la sonorisation, les câbles électriques, enrouleurs et équipements similaires,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant la mise à disposition d'un local communal à titre gracieux à l'association « Echo des vagues » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ De mettre à disposition de l'association « Echo des vagues » à compter du 27 avril 2026, le garage communal de la pointe de Mousterlin,
- ↳ De préciser que cette mise à disposition s'effectuera à titre gracieux,
- ↳ De déléguer à Monsieur le Maire la signature de la convention de mise à disposition, annexée à la présente délibération,
- ↳ De charger Monsieur le Maire de veiller à la bonne exécution de la présente décision.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN



Le Maire,

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026 Délibération n° 202604-9.4

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (ELECTION DES MEMBRES PARMIS LES ELUS MUNICIPAUX)

Le Conseil Municipal,

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-6 à 9, L 123-7, L 123-28, R.123-7 à 15 et R 123-27 à R 123-29,

Le Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que les membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale élus par le Conseil Municipal et les membres nommés par le Maire, le sont à la suite de chaque

renouvellement du Conseil Municipal et ce, pour la durée du mandat de ce conseil, soit 6 ans.

Le conseil d'administration du CCAS est composé, en nombre égal, de membres élus par le Conseil Municipal en son sein et de membres nommés par le Maire sachant que le nombre maximal de membres élus est de 8 hors le Maire.

L'élection des membres élus au sein du Conseil Municipal se fait sur scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel. L'élection a lieu au scrutin secret.

Au nombre des membres nommés par le Maire doivent figure obligatoirement :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions,
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales,
- un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département,
- un représentant des associations de personnes handicapées du département conformément à l'article R123-6 du code de l'action sociale et des familles (CASF).

Les autres membres nommés le sont parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation, ou de développement social menés dans la commune.

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant l'élection des membres élus du CCAS ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ dit que les listes de candidats pour l'élection des membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) seront déposées, après une suspension de séance, au bureau du Maire, président de séance Madame Clarisse Morvan (secrétaire), Madame Cindy Baccon (assesseur), Madame Véronique Savina (assesseur) et Monsieur Vincent Esnault (assesseur),

Après une suspension de séance :

- ↳ désigne par un vote au scrutin secret (au scrutin de liste à la proportionnelle au plus fort reste), les conseillers municipaux suivants pour composer le collège des membres élus au CCAS (votants : 33, nuls : 0 blancs : 0 exprimés : 33, liste Fouesnant Passionnément : 26 voix et obtient 5 sièges, liste Ensemble pour Fouesnant 4 voix et obtient 1 siège et liste Alternative Fouesnant 3 voix et obtient 0 siège),

- ↳ fixe ainsi qu'il suit la composition du CCAS :

Président : Bruno MERRIEN

CCAS
Christine JAN
Marie-Thérèse LE GOARDET
Marie-Christine EVEN
Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H
Clarisse MORVAN
Jean-Loïc JEZEQUELLOU

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN

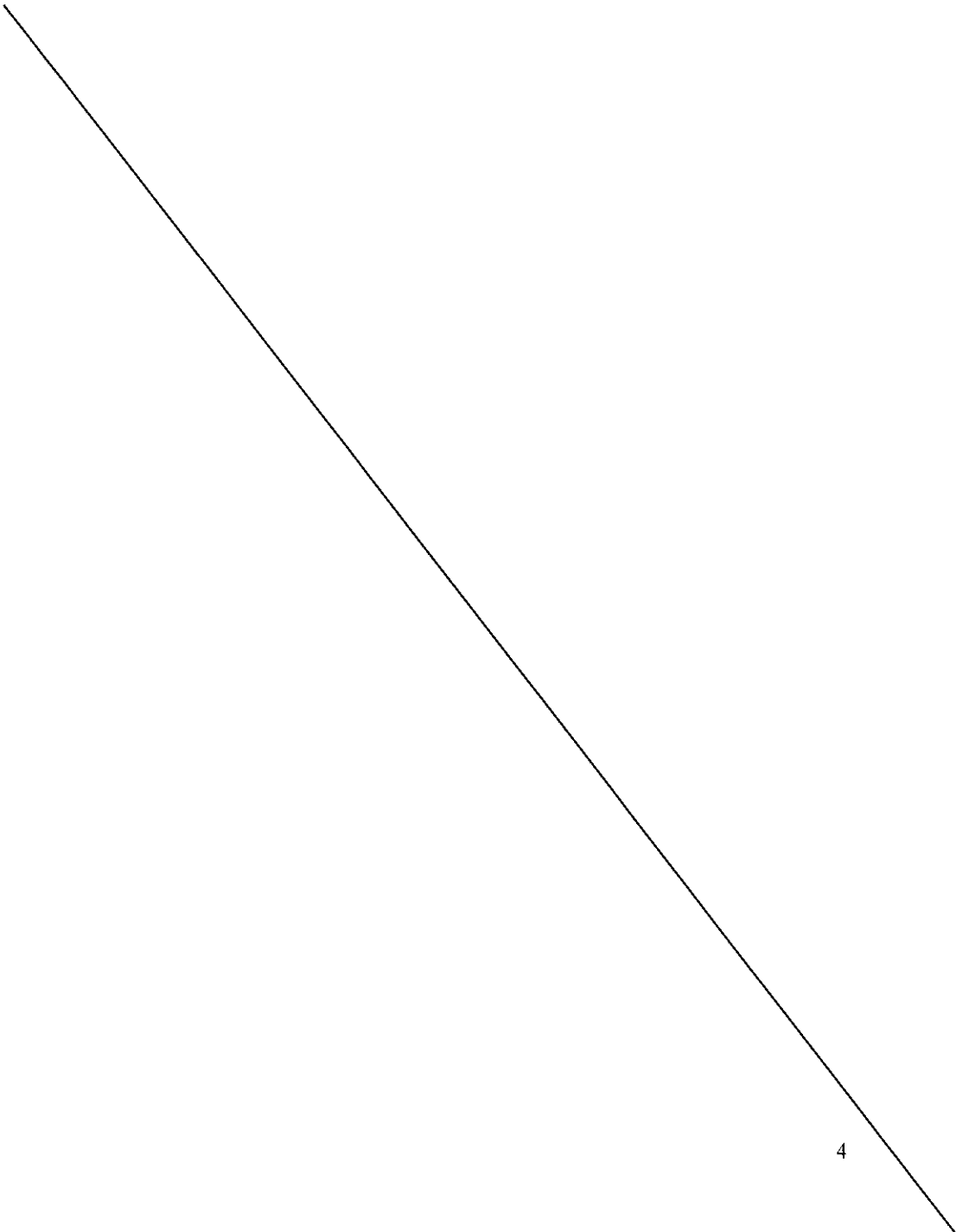


Le Maire,

Bruno MERRIEN



Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-20260494-DE



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026 Délibération n° 202604-9.5

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vu le Code général des impôts et notamment son article 1650,

Vu l'avis de la commission et la présentation du rapporteur concernant la Commission Communale des Impôts Directs (CCID),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ↳ décide, à l'unanimité, de fixer la composition de cette commission par un vote à main levée,


↪ propose au directeur des services fiscaux la liste suivante pour constituer la Commission Communale des Impôts Directs (CCID), présidée par le Maire :

Cécile TABARLY
Alain GOSSET
Laure CARAMARO
Laurent LE CAIN
Christine JAN
Francis TOUCHARD
Cindy BACCON
Paul DE MONTECLER
Joël CHANDELIER
Roger LE GOFF
Marie Thérèse LE GOARDET
Gildas CORNEC
Jean-Michel PIGUEL LOZAC'H
Marie Christine EVEN
Virginie CAMPREDON
Alain MERRIEN
Clarisse MORVAN
Olivier KALITA
Christelle REMOND
Cécile DESBOIS
Anne FREDOU
Maxime SIMON
Valérie GUEGUEN
Peter SMIS
Anna GARCIA
Catherine LE FLOCH
Daniel GUILLOU
Jean-Loïc JEZEQUELLOU
Véronique SAVINA
Madame Sandrine ETESSE
Vincent ESNAULT
Maël LINTANF

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN



Le Maire,

Bruno MERRIEN



CONSEIL MUNICIPAL
du 21 avril 2026

Délibération n° 202604-10.1a

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : MARCHES
PUBLICS EN PROCEDURE ADAPTEE ET APPEL D'OFFRES OUVERT DU 18
MARS 2026 AU 2 AVRIL 2026**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Pas de nouveau marché signé sur la période

**CONSEIL MUNICIPAL
du 21 avril 2026**

Délibération n° 202604-10.1b

**COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : ACTIONS EN
JUSTICE ET PROCEDURE PENALES MIS A JOUR LE 2 AVRIL 2026**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Aucun élément nouveau depuis le dernier conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-10.1c

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

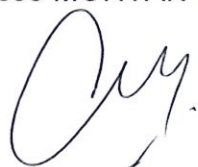
DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

COMPTE RENDU DE LA DELEGATION DONNEE AU MAIRE : CONSTITUTION DE PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES BUDGET PRINCIPAL 2026

Le conseil municipal prend acte de la constitution de provision pour risques et charges budget principal 2026.

Fouesnant, le 22 avril 2026

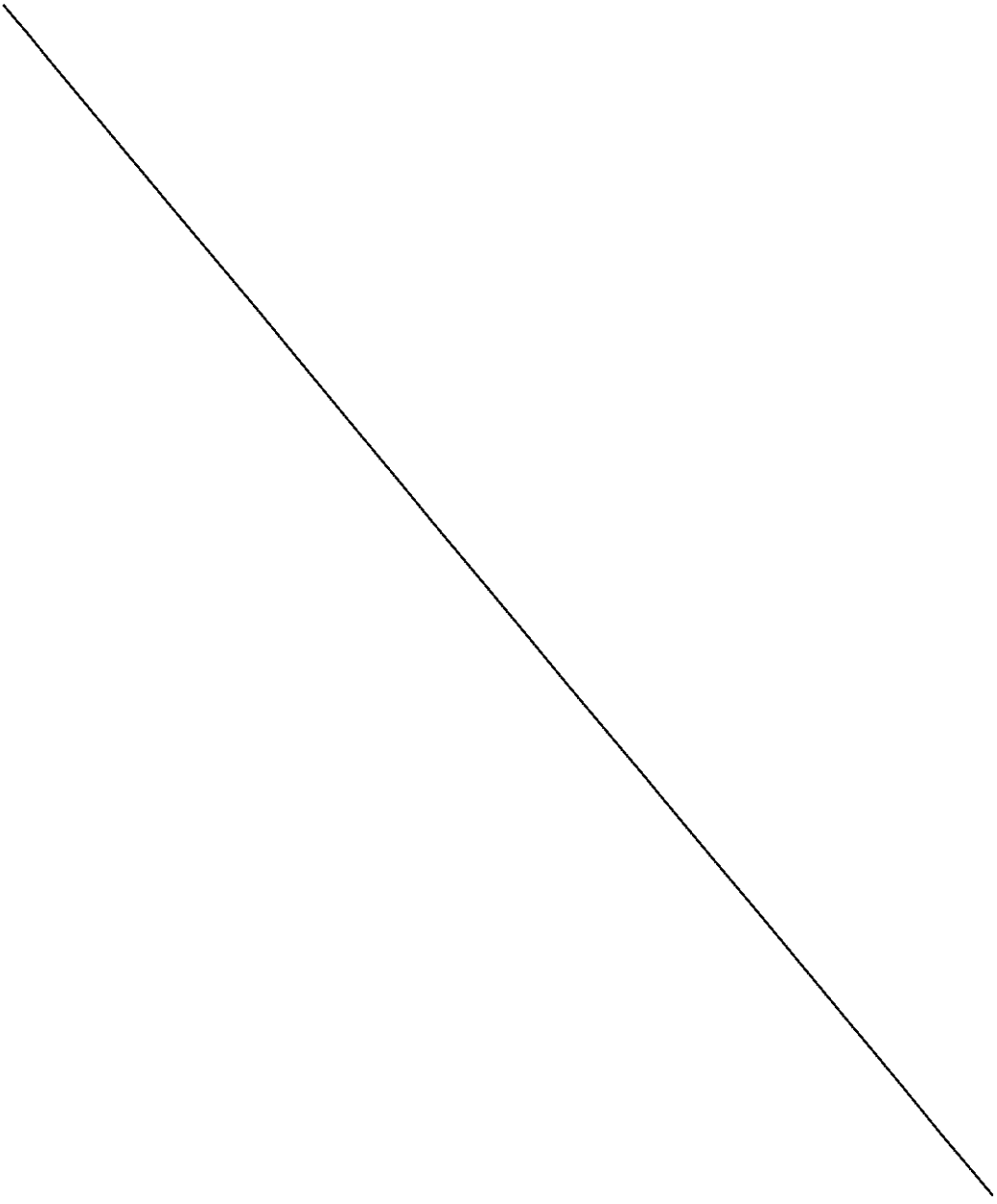
La Secrétaire de séance
Clarisse MORVAN



Le Maire,
Bruno MERRIEN



Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-202604101C-DE



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-10.2

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

DESIGNATION CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le conseil municipal prend acte de la désignation de Monsieur Paul de Montecler comme correspondant incendie et secours.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

Clarisse MORVAN

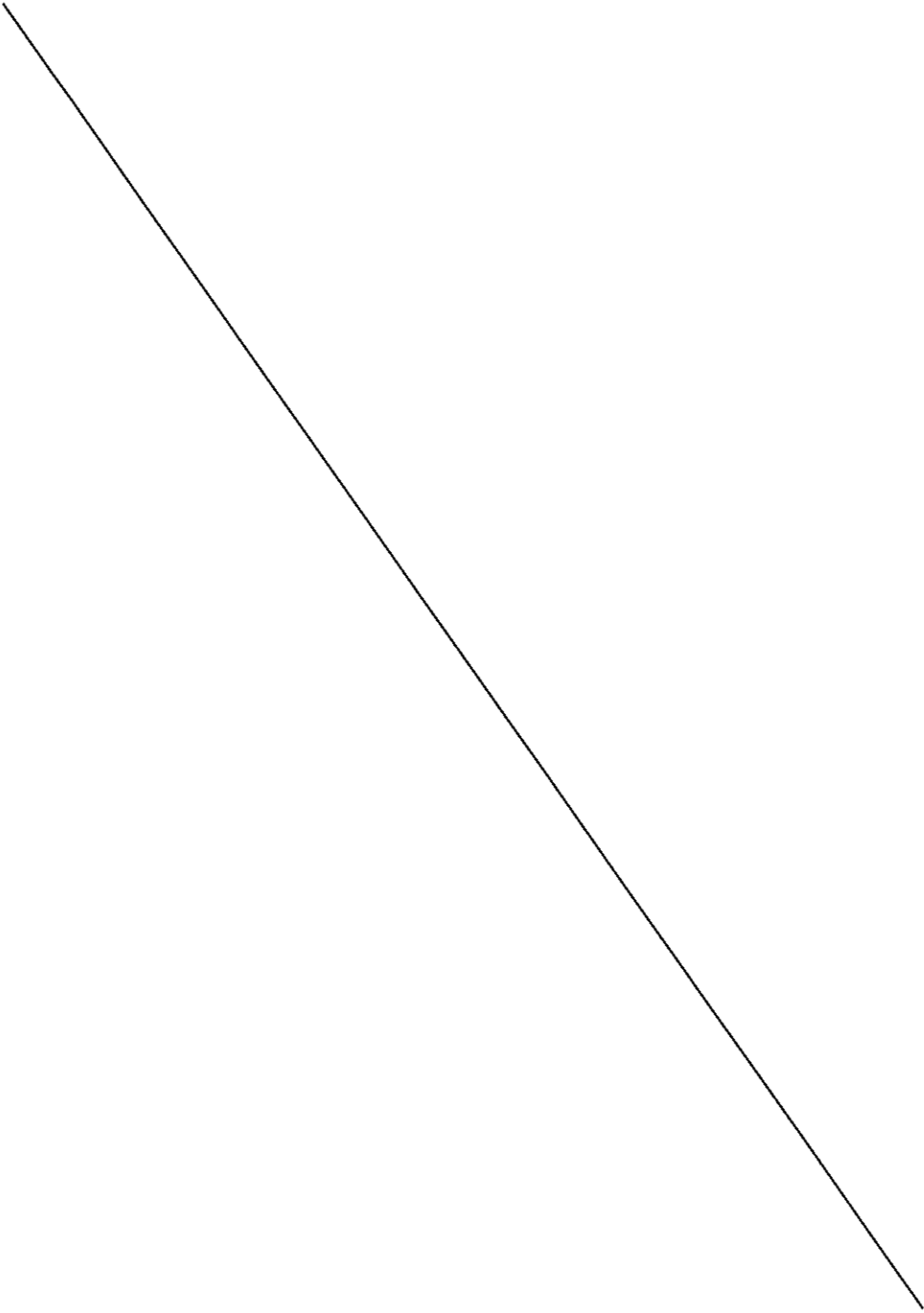



Le Maire,

Bruno MERRIEN



Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-202604102-DE



PORTANT DE DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Le Maire de la commune de FOUESNANT,

Vu la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels et notamment son article 13 ;

Vu l'article D 731-14 du code de la sécurité intérieure inséré par le décret n° 2022-1091 du 29 juillet 2022 ;

Considérant qu'il y a, dans la commune, un adjoint au maire chargé des questions de sécurité civile, Monsieur Paul de MONTECLER ;

Considérant qu'il appartient au maire de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Paul de Montecler, 8^{ème} adjoint au maire chargé de la sécurité, la mobilité et la citoyenneté, est désigné correspondant incendie et secours.

Article 2 - La fonction de correspondant incendie et secours n'ouvre droit à aucune rémunération supplémentaire.

Article 3 - Dans le cadre de ses missions d'information et de sensibilisation des habitants et du conseil municipal, le correspondant incendie et secours peut, sous l'autorité du maire :

- participer à l'élaboration et la modification des arrêtés, conventions et documents opérationnels, administratifs et techniques du service local d'incendie et de secours qui relève, le cas échéant, de la commune ;

- concourir à la mise en œuvre des actions relatives à l'information et à la sensibilisation des habitants de la commune aux risques majeurs et aux mesures de sauvegarde ;

- concourir à la mise en œuvre par la commune de ses obligations de planification et d'information préventive ;

- concourir à la définition et à la gestion de la défense extérieure contre l'incendie de la commune.

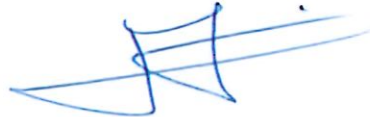
Il informe périodiquement le conseil municipal des actions qu'il mène dans son domaine de compétence.

Article 4 : Cet arrêté sera transmis au préfet ainsi qu'au président du conseil d'administration du service d'incendie et de secours.

Article 5 : Cet arrêté sera publié dans les registres des arrêtés. En outre, il sera notifié à l'intéressé(e) et publié selon les modalités définies par délibération du conseil municipal.

FOUESNANT, le 23 mars 2026

Le Maire,



Bruno MERRIEN

Monsieur le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le.....24/3/2026.....

Signature : Paul de Montecler



CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-10.3

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

DEMISSION DE MADAME VERONIQUE SAVINA DE SON MANDAT DE CONSEILLERE COMMUNAUTAIRE ET REMPLACEMENT PAR MADAME CATHERINE LE FLOC'H

Le conseil municipal prend acte de la démission de Madame Véronique Savina de son mandat de conseillère communautaire et remplacement par Madame Catherine Le Floc'h.

Fouesnant, le 22 avril 2026

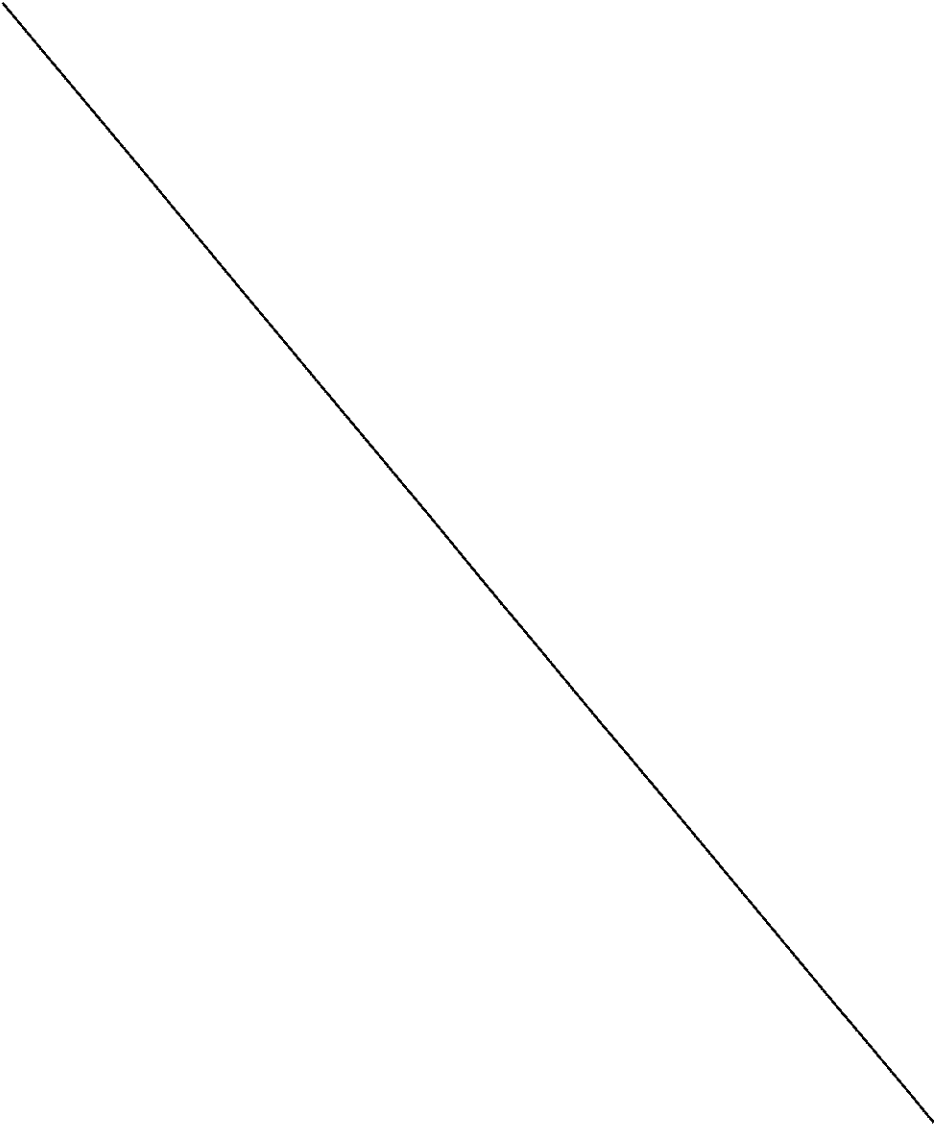
La Secrétaire de séance
Clarisse MORVAN




Le Maire,
Bruno MERRIEN



Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-202604103-DE



DÉPARTEMENT

Finistère

COMMUNE :

Toutes les communes

ARRONDISSEMENT

Quimper

Fouesnant

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

EPCI à fiscalité propre :

Communauté de communes du
Pays Fouesnantais

Effectif légal du conseil municipal

33

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers municipaux résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	NOM ET PRÉNOM	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communaute aire
1	Maire	M.	Bruno MERRIEN	9/07/1962	21 mars 2026	3518	Conseiller communaute aire
2	Première adjointe	Mme	Cécile TABARLY	23/07/1971	21 mars 2026	3518	Conseiller communaute aire
3	Deuxième adjoint	M.	Alain GOSSET	11/05/1957	21 mars 2026	3518	Conseiller communaute aire
4	Troisième adjointe	Mme	Laure CARAMARO	16/11/1966	21 mars 2026	3518	Conseiller communaute aire
5	Quatrième adjoint	M.	Laurent LE CAIN	20/12/1963	21 mars 2026	3518	Conseiller communaute aire
6	Cinquième adjointe	Mme	Christine JAN	10/01/1955	21 mars 2026	3518	Conseiller communaute aire
7	Sixième adjoint	M.	Francis TOUCHARD	7/01/1966	21 mars 2026	3518	-----
8	Septième adjointe	Mme	Cindy BACCON	23/09/1992	21 mars 2026	3518	Conseiller communaute aire
9	Huitième adjoint	M.	Paul DE MONTECLER	5/02/1953	21 mars 2026	3518	-----
10	Conseiller municipal	M.	Joël CHANDELIER	5/01/1944	15 mars 2026	3518	-----
11	Conseiller municipal	M.	Roger LE GOFF	13/02/1948	15 mars 2026	3518	Conseiller communaute aire
12	Conseiller municipal	Mme	Marie Thérèse LE GOARDET	20/02/1952	15 mars 2026	3518	-----
13	Conseiller municipal	M.	Gildas CORNEC	18/05/1954	15 mars 2026	3518	-----
14	Conseiller municipal	M.	Jean-Michel FIGUEL LOZAC'H	19/09/1958	15 mars 2026	3518	Conseiller communaute aire
15	Conseiller municipal	Mme	Marie Christine EVEN	28/07/1960	15 mars 2026	3518	-----
16	Conseiller municipal	Mme	Virginie CAMPREDON	5/03/1962	15 mars 2026	3518	-----
17	Conseiller municipal	M.	Alain MERRIEN	27/07/1963	15 mars 2026	3518	-----
18	Conseiller municipal	Mme	Clarisse MORVAN	8/10/1967	15 mars 2026	3518	-----
19	Conseiller municipal	M.	Olivier KALITA	11/07/1969	15 mars 2026	3518	-----
20	Conseiller municipal	Mme	Christelle REMOND	3/08/1980	15 mars 2026	3518	-----
21	Conseiller municipal	Mme	Cécile DESBOIS	23/04/1982	15 mars 2026	3518	-----

¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 029-212900583-20260422-202604103-DE

22	Conseiller municipal	Mme	Anne FREDOU	14/08/1984	15 mars 2026	3518	-----
23	Conseiller municipal	M.	Maxime SIMON	7/07/1986	15 mars 2026	3518	-----
24	Conseiller municipal	Mme	Valérie GUEGUEN	9/12/1986	15 mars 2026	3518	-----
25	Conseiller municipal	M.	Peter SMIS	28/05/1997	15 mars 2026	3518	-----
26	Conseiller municipal	Mme	Anna GARCIA	8/02/2007	15 mars 2026	3518	-----
27	Conseiller municipal	Mme	Catherine LE FLOCH	25/11/1957	15 mars 2026	1674	Conseiller communautaire
28	Conseiller municipal	M.	Daniel GUILLOU	12/11/1959	15 mars 2026	1674	-----
29	Conseiller municipal	M.	Jean-Loïc JEZEQUELLOU	7/10/1960	15 mars 2026	1674	-----
30	Conseiller municipal	Mme	Véronique SAVINA	21/02/1971	15 mars 2026	1674	-----
31	Conseiller municipal	Mme	Madame Sandrine ETESSE	16/08/1967	15 mars 2026	1240	-----
32	Conseiller municipal	M.	Vincent ESNAULT	28/05/1971	15 mars 2026	1240	Conseiller communautaire
33	Conseiller municipal	M.	Maël LINTANF	2/03/1988	15 mars 2026	1240	-----

Cachet de la mairie :



Certifié par le maire,

A Fouesnant, le 2 avril 2026

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le

ID : 029-212900583-20260422-202604103-DE

CONSEIL MUNICIPAL du 21 AVRIL 2026

Délibération n° 202604-10.4

L'an deux mille vingt-six, le 21 avril à dix-huit heures et trois minutes, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué le 3 avril 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno MERRIEN, Maire.

La séance, commencée à 18h03, s'est terminée à 21h02.

Madame Clarisse MORVAN est élue secrétaire de séance.

Etaient présents :

MERRIEN Bruno	FREDOU Anne	
BACCON Cindy		
CAMPREDON Virginie	GOSSET Alain	
CARAMARO Laure	GUEGUEN Valérie	MORVAN Clarisse
CHANDELIER Joël	GUILLOU Daniel	PIGUEL LOZAC'H Jean-Michel
CORNEC Gildas	JAN Christine	REMOND Christelle
de MONTECLER Paul	JEZEQUELLOU Jean-Loïc	SAVINA Véronique
	KALITA Olivier	SIMON Maxime
ESNAULT Vincent	LE CAIN Laurent	SMIS Peter
ETESSE Sandrine	LE FLOCH Catherine	TABARLY Cécile
EVEN Marie-Christine	LE GOARDET Marie-Thérèse	

Absent excusé ayant donné pouvoir :

DESBOIS Cécile	à	GUEGUEN Valérie
GARCIA Anna	à	LE GOARDET Marie-Thérèse
LE GOFF Roger	à	CARAMARO Laure
MERRIEN Alain	à	de MONTECLER Paul
LINTANF Maël	à	ETESSE Sandrine
TOUCHARD Francis	à	BACCON Cindy

CONSTITUTION ET NOMINATION AU CONSEIL PORTUAIRE

Le conseil municipal prend acte de la composition du conseil portuaire.

Fouesnant, le 22 avril 2026

La Secrétaire de séance

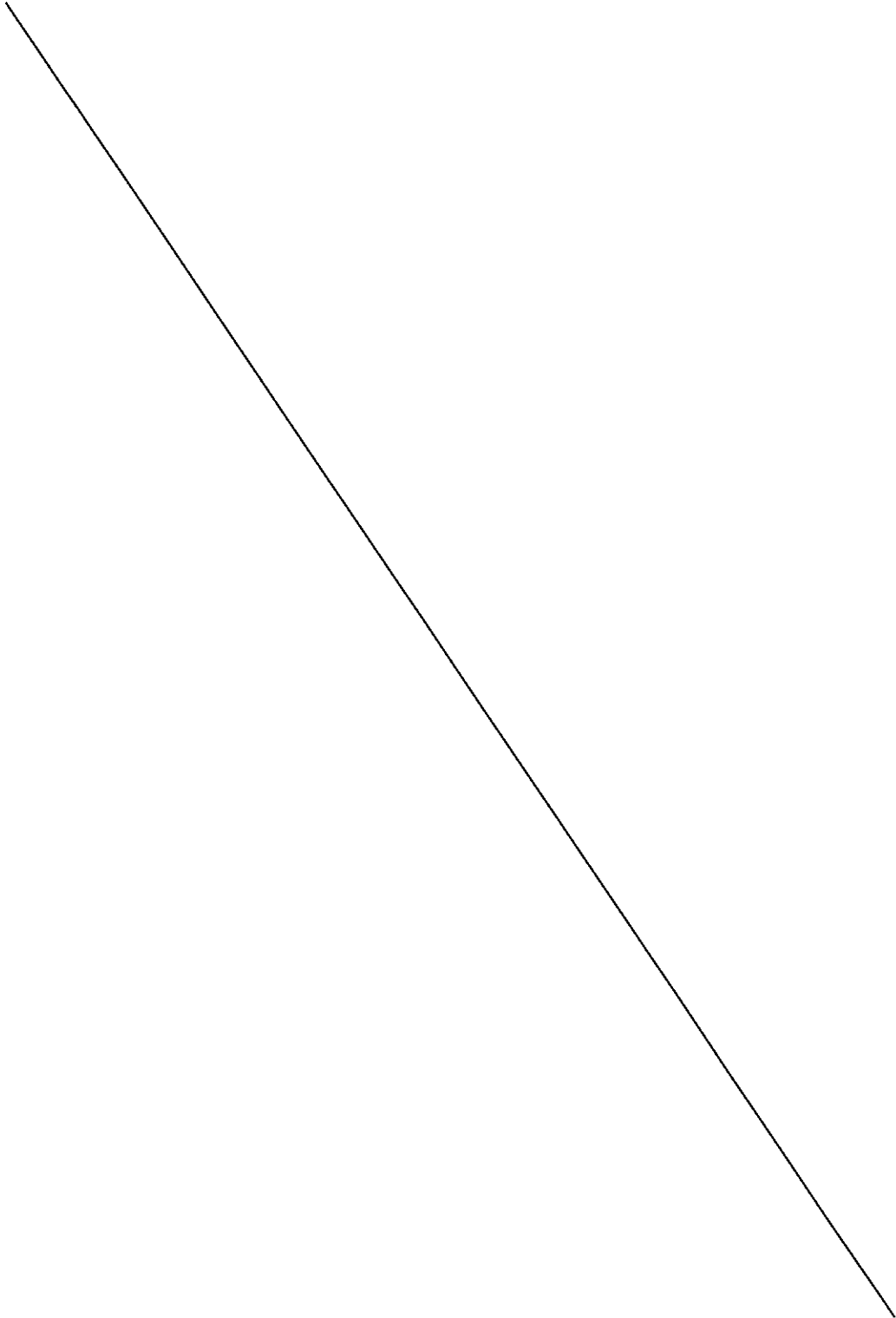
Clarisse MORVAN



Le Maire,

Bruno MERRIEN

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-212900583-20260422-202604104-DE



N° AP-2026/006
Abroge l'arrêté n° AP-2024/008
Paraphe ML

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES PERMANENTS

PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE COMMUNAL

Le Maire de la commune de FOUESNANT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-24 et suivants,
- Vu le Code des transports, cinquième partie, livre 3, relative aux ports maritimes,
- Vu l'arrêté préfectoral n° 2003-1254 du 30 octobre 2003 portant transfert de compétences en matière de ports maritimes et de plaisance à certaines communes, constatant le transfert à la commune de Fouesnant,
- Vu l'arrêté municipal n° AP 2024/008 du 27 mai 2024 portant nomination des membres du Conseil Portuaire Communal,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Le présent arrêté annule le(s) arrêté(s) antérieur(s) ayant le même objet.

ARTICLE 2 : Sont désignés pour composer le Conseil Portuaire Communal les personnes et représentants d'organismes suivants :

Titulaire	Suppléant
M. Bruno MERRIEN, Maire	M. Alain MERRIEN, Conseiller municipal délégué aux ports
Un membre du personnel communal appartenant au service chargé des ports	
M. Aurélien LE PAGE	M. Pascal MALEJACQ
Membres représentant les navigateurs de plaisance	
M. Pierre PAPIN (24 résidence de Kersilès – FOUESNANT)	X
M. Patrick LE DOUCE (Hent Mesguinis – FOUESNANT)	
M. Vincent BELLIARD (Saint Nicolas – FOUESNANT)	
Membres représentant les services nautiques	
M. le Président de la Société Nationale de Sauvetage en Mer – Antenne de Fouesnant	X
Mme la Présidente du Centre Nautique Fouesnant Cornouaille	

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le

ID : 029-212900583-20260401-AP2024008-AI

Un représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Quimper Cornouaille	
M. Pierre-Yves MONFORT (Vedettes de l'Odet) CCI de Quimper Cornouaille (145 avenue de Keradenec – 29330 QUIMPER CEDEX)	
Un représentant désigné par le Conseil Départemental du Finistère	
M Alain LE GRAND Conseil départemental du Finistère (32 boulevard Dupleix – 29196 QUIMPER CEDEX)	
Un représentant des pêcheurs désigné par le Maire	
M. François CARADEC 20 Hent Menez Kerzon 29170 - FOUESNANT	

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la mairie, transmis au représentant de l'Etat, publié, affiché et notifié aux intéressés.

FOUESNANT, le 1^{er} avril 2026

Le Maire,

Bruno MERRIEN



Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3 Contour de la Molle, 35044 RENNES) dans le délai de deux mois à compter de la présente notification.

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr